

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

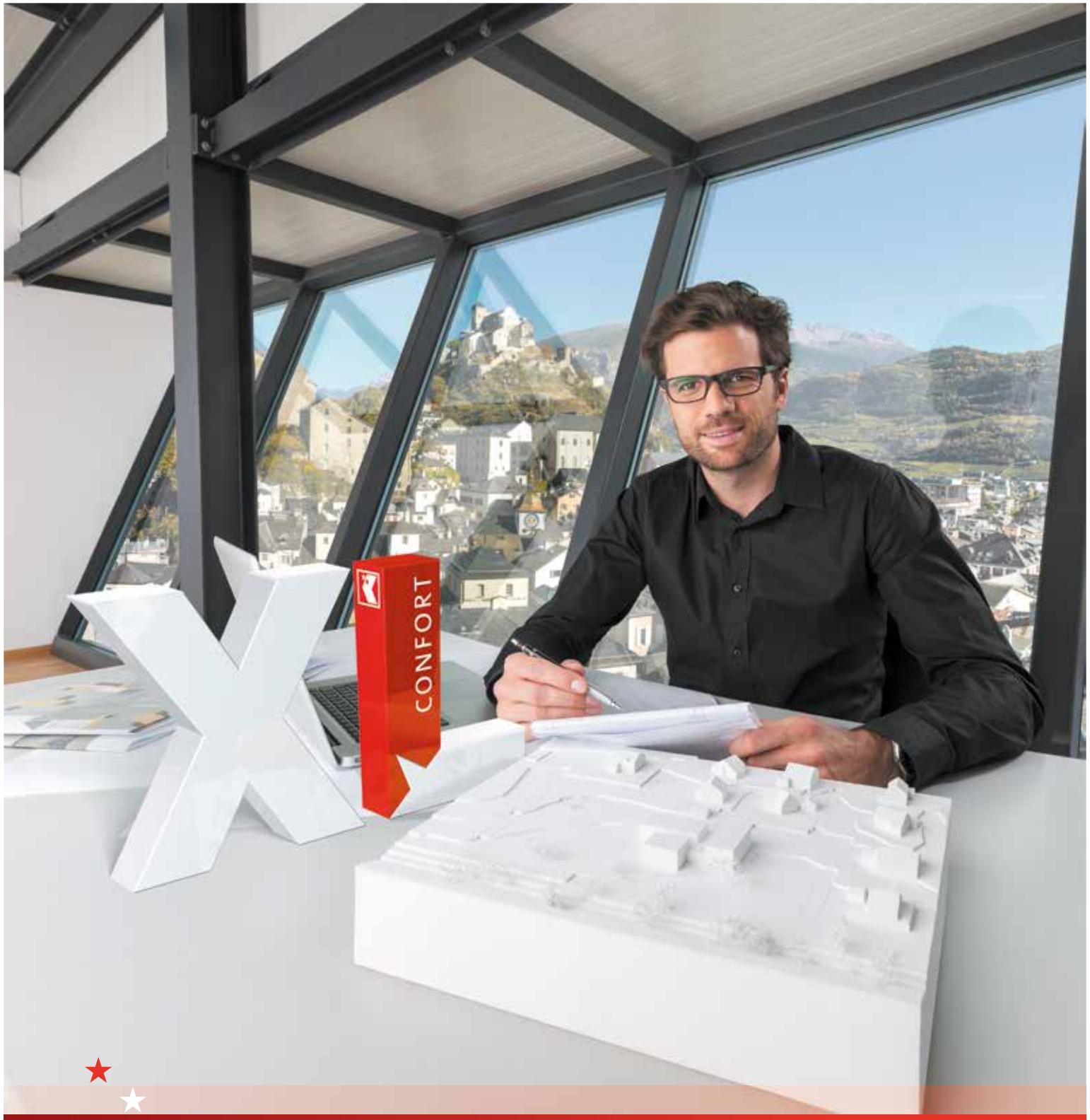
# UVAM TRIBUNE

SIERRE - ECCG

**Une école bâtie  
en CONNEXION  
avec la ville**

**VOTATIONS FÉDÉRALES DU 19 MAI 2019**

**RFFA et la loi sur les armes  
2 fois OUI**



## BCVs Conto Business

# Unique, à l'image de votre entreprise



Banque Cantonale  
du Valais  
[www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)

La confiance rapproche

**SOMMAIRE****Votations fédérales du 19 mai 2019**

■ RFFA: Résoudre le problème fiscal et consolider l'AVS	4-5
■ RFFA: OUI au projet de Réforme fiscale et financement de l'AVS	7
■ Loi sur les armes: Schengen et Dublin en danger	8-9
■ Loi sur les armes: Vraiment pas de quoi flinguer Schengen et Dublin !	11

**USAM**

■ IMPÔT sur la radio et la télévision pour les entreprises	12-13
--	-------

**Reportage**

■ ECCG Sierre: Une école bâtie en connexion avec la ville	15-17
---	-------

**Membres**

■ Assemblée générale Tec-Bat	21
■ Les Artisans du Bois SA: «Max» a une passion du bois communicative	22-23
■ Assemblée générale CVAGA	25
■ Assemblée générale UVEP	26
■ AVABPC: DISTINCTIONS au Swiss Bakery Trophy	27
■ Imprimerie Gessler SA: 160 ANS de sang d'encre	29
■ JardinSuisse Valais: Promouvoir la conception d'espaces publics attrayants	30
■ AVEN: du Haut-Valais jusqu'à Amsterdam !	31

**L'interview**

■ La nouvelle gare du Châble redynamise la région	35
---	----

**Events**

■ Verbier Festival: Invitation aux membres de l'UVAM	36-37
■ Femmes PME: Le Rendez-vous des femmes PME	40

**Economie**

■ La blockchain	43-45
■ Femmes PME: Emmanuelle Zufferey, nouvelle déléguée pour le Valais	41

**Le conseil PME**

■ Versement de dividendes	48-49
---------------------------	-------

**Le conseil juridique**

■ Le congé non payé: l'employeur est-il tenu de l'accorder?	52-53
---	-------



Union valaisanne des arts et métiers  
Walliser Gewerbeverein

PME Valais · KMU Wallis

**REDEVANCE RADIO-TV****La TRIPLE peine**

Par Philippe Nantermod

Président UVAM



Procédé classique. Au lieu d'alléger l'impôt, on le cache. Dans les comptes de pertes et profits des entreprises.

Indirecte, invisible, la redevance devient un peu plus perfide. Un peu plus dissimulée. Mais toujours plus chère.

Ce n'était pas encore assez pour l'administration, jamais en manque d'idée pour saigner à blanc les entreprises qui, rappelons-le, ne votent pas. Non contente d'imposer la double peine en taxant inutilement le chiffre d'affaires, voilà que l'Administration fédérale des contributions, successeur de l'infâme Billag pour les entreprises, s'est mise à taxer... les consortiums d'entreprises! Et introduire par la même occasion la triple peine.

Le consortium est un contrat. Une alliance de sociétés soumises à l'impôt. Et voilà que la richesse produite est taxée une première fois forfaitairement directement auprès du citoyen, une deuxième fois auprès de son entreprise, une troisième fois par les contrats de ces entreprises.

A l'époque, nous combattions la loi, arguant son iniquité à l'égard des entreprises qui se voyaient imposées sur leur chiffre d'affaires, et non leur bénéfice, nuance de taille. Soi-disant pour réduire la redevance à charge des citoyens.

L'absurdité du raisonnement illustre déjà l'incompétence économique de l'administration. Les entreprises ne consomment pas de médias. Aucune. Ce sont des citoyens qui regardent la télévision et écoutent la radio. Et lorsque l'on fait payer les entreprises, il y a toujours une personne physique qui paie au bout du compte: l'actionnaire, le client ou le salarié, peu importe. Cette personne physique qui s'est déjà docilement acquittée de son obole à titre privé.

**A**vec moins de 5000 voix, les Suisses avaient accepté en 2015 la LRTV et sa nouvelle redevance anti-entreprises. Ce sont les Suisses de l'étranger, non soumis à la redevance, qui avaient fait basculer le vote. Facile d'accepter des impôts quand ce sont les autres qui les paient!

**Le consortium est un contrat. Une alliance de sociétés soumises à l'impôt. Et voilà que la richesse produite est taxée une première fois forfaitairement directement auprès du citoyen, une deuxième fois auprès de son entreprise, une troisième fois par les contrats de ces entreprises.**

# RÉSOUDRE le problème fiscal et consolider l'AVS

Par Marcel Delasoie  
Secrétaire général UVAM



**S**ur le plan international, la fiscalité des entreprises a connu de nombreuses évolutions. Les régimes fiscaux spéciaux pratiqués par les cantons sont jugés aujourd'hui dommageables à la concurrence fiscale internationale et doivent, par conséquent, être supprimés. Une réforme fiscale des entreprises s'impose. Une première tentative de réforme (RIE III) a été rejetée par le peuple en 2017, ses opposants argumentant que le projet ne prévoyait pas de compensation sociale, ne prenait pas en compte les communes et les villes et nuisait à la classe moyenne ainsi qu'aux PME. Conscients des critiques des opposants à la RIE III et des enjeux pour les PME, le Conseil fédéral et le Parlement ont mis en place un compromis politique intelligent, la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS).

La RFFA renforce à la fois la place économique suisse dans la concurrence internationale et l'AVS. C'est un compromis équilibré qui vise à maintenir l'attrait de la Suisse en matière d'implantation d'entreprises, à promouvoir le tissu économique et à préserver l'emploi et les recettes fiscales. Le financement additionnel de l'AVS constitue la compensation sociale aux allègements fiscaux accordés aux entreprises. Avec la RFFA, l'AVS recevra quelque 2 milliards de francs de plus par an à partir de 2020 et disposera ainsi de recettes supplémentaires lui per-

mettant de garantir les rentes. Il va sans dire cependant que la question de la détérioration des finances de l'AVS ne pourra être complètement résolue grâce au financement additionnel. Ainsi, une réforme structurelle de l'AVS devra être réalisée séparément et impliquera, à terme, des mesures tant sur le premier pilier que sur le deuxième pilier.

Aujourd'hui, la RFFA se démarque comme la solution et la priorité pour la place économique suisse et pour l'AVS. Le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons, les communes et les villes, les partis PLR, PDC, PBD, PS ainsi que la plupart des milieux économiques et associatifs recommandent l'adoption de ce projet, qui représente une chance unique pour la place économique suisse et pour l'AVS. Malgré un très large soutien, le projet est attaqué par une coalition d'organisations aux extrêmes de l'échiquier politique. Le référendum contre la RFFA ayant tout juste abouti, le peuple suisse devra se prononcer le 19 mai 2019.

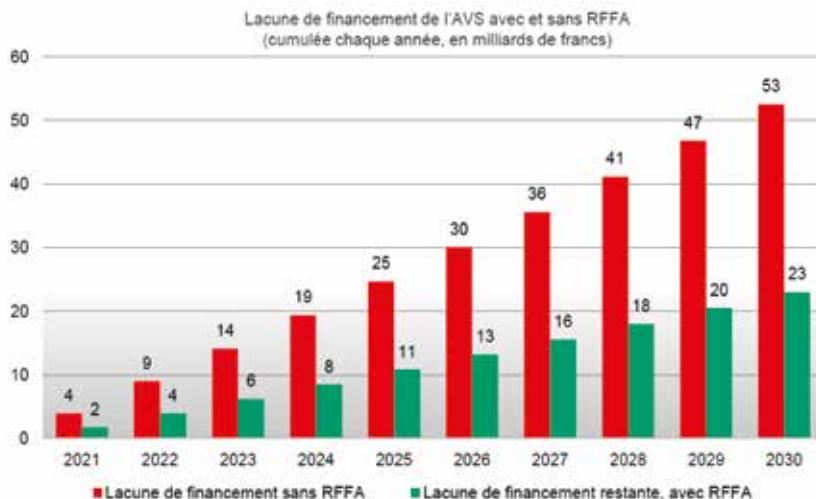
## Au niveau suisse

La Suisse dispose d'avantages comparatifs considérables pour servir de site d'implantation à des entreprises ou parties spécialisées d'entreprises multinationales: état de droit, stabilité politique, administrations efficaces, économie de pointe et très diversifiée, place économique compétitive à l'échelle internationale et place financière très développée. La fiscalité des entreprises a toujours été un atout essentiel pour la Suisse face à la concurrence internationale et plusieurs réformes ont marqué l'histoire de la fiscalité des entreprises.

Dans les années nonante, la première réforme de l'imposition des entreprises (RIE I) a permis à la Suisse de renforcer l'attrait de la place économique avec le développement de sociétés holding en particulier. En 2009, la deuxième réforme de l'imposition des entreprises (RIE II) faisait également partie d'une stratégie fiscale globale et a permis par ses mesures d'alléger la charge de plus de 500000 PME. L'atténuation de la double imposition économique notamment (mesure largement préservée aujourd'hui dans le cadre de la RFFA) facilite fiscalement les nombreuses successions de PME. En 2017, directement après l'échec en votation de la RIE III, un nouveau projet a été mis en consultation (PF17). Les milieux bourgeois et les PME ont tout de suite combattu avec véhémence ce projet de réforme qui prévoyait une augmentation des allocations familiales et une augmentation de l'imposition partielle des dividendes pour financer le coût de la réforme. Ces mesures de contre-financement auraient lourdement préterité les PME. En 2018, le Parlement a proposé une alternative qui répond aux critiques des opposants tant à la RIE III qu'au PF17: la RFFA.

## Impact de la RFFA sur le financement de l'AVS, de 2021 à 2030

Source: OFAS (version du 18.02.2019)





+ Consolider l'AVS

+ Résoudre le problème fiscal

**OUI** AVS et  
fiscalité

#### Au niveau des cantons

Le système fiscal suisse reflète la structure fédérale de la Confédération. Chaque canton dispose de sa propre loi fiscale et impose de manière très différente les objets fiscaux (revenu, bénéfice, fortune, successions, etc.). La RFFA est un projet de loi fédérale. Elle pose les jalons nécessaires aux cantons, afin de trouver le bon compromis de réforme fiscale des entreprises au niveau cantonal. La mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises dans les cantons est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le contexte économique et les besoins de politique fiscale feront la diversité des 26 réformes fiscales cantonales. Voici quelques exemples permettant de rendre compte de cette diversité.

■ **Le canton de Vaud** a décidé de mettre en œuvre son projet de réforme dès 2019, que le projet fédéral soit prêt ou non. Il est l'un des cantons les plus concernés par la question de la suppression des régimes fiscaux privilégiés (avec les cantons de Genève, de Bâle-Ville, de Zoug et de Zurich), puisqu'il compte près de 700 entreprises internationales. Un taux d'imposition sur le bénéfice de 13,8 % est prévu. Les entreprises qui bénéficiaient d'un régime fiscal paieront plus d'impôts et les autres entreprises en paieront moins. À titre de compensation sociale, le canton subventionnera davantage les primes d'assurance-maladie et augmentera les allocations familiales.

■ **Le canton de Genève** a présenté un projet de réforme fiscale cantonale fin 2018. L'objet sera également soumis en votation le 19 mai prochain, en même temps que la réforme fédérale. La principale mesure touche au taux d'imposition des bénéfices, qui a été fixé à 13,99 %. Le compromis trouvé à Genève prévoit d'étendre le subventionnement des primes d'assurance-maladie et d'affecter davantage de moyens aux crèches.

■ **En Valais**, le Conseiller d'Etat Roberto Schmidt a, après une large consultation des milieux économiques et des communes, préparé un projet de révision à l'attention du Grand Conseil pour l'automne prochain. Ce projet prévoit:

- une légère baisse du taux pour les PME qui ferait du Valais le champion suisse en la matière pour les bénéfices jusqu'à Fr. 250 000.- (11,89 %) - une baisse de l'ordre de 5 % au-delà de ce plafond (16,98 %);
- une suppression de l'impôt sur l'outil de production que le Valais est le seul en Suisse à connaître (mais que les communes souhaitent malheureusement conserver);

- un taux inchangé pour l'imposition des dividendes.

La direction est bonne, mais l'effort peut encore être intensifié.

Les communes insatiables doivent faire un effort supplémentaire en laissant tomber l'impôt sur l'outil de production. Avec un impôt sur le capital qui resterait 5 à 8 fois plus élevé qu'ailleurs on peut difficilement avoir un taux d'imposition sur le bénéfice supérieur aux autres cantons qui nous entourent. Faut-il le rappeler à nos autorités, l'argent qui demeure dans les entreprises est investi et dynamise l'économie et les emplois,

#### **Les communes insatiables doivent faire un effort supplémentaire en laissant tomber l'impôt sur l'outil de production.**

l'argent qui disparaît dans les caisses publiques cantonales et communales est essentiellement consacré à doter un appareil administratif déjà fort bien fourni, ce qui ne contribue pas à accélérer les procédures. ■



#### En bref

#### **La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA):**

- renforce la place économique suisse dans la concurrence fiscale internationale;
- est le meilleur compromis pour relever positivement les deux grands défis que sont la réforme fiscale des entreprises et le financement de l'AVS;
- présente un double avantage: elle renforce les PME d'une part, l'AVS d'autre part;
- prend en compte les intérêts de toutes les entreprises et préserve les PME d'une hausse excessive d'impôts.

**L'UVAM vous invite donc à accepter cette loi le 19 mai prochain.**

**business!** par net+

# La téléphonie analogique raccroche définitivement.



DÈS  
CHF **78.-** /mois



Téléphonie



Internet



Mobile

Avec les solutions professionnelles et locales business! par net+, vous téléphonez déjà en numérique.

Votre opérateur sonne la fin de la téléphonie analogique ? Avec business! conservez votre infrastructure tout en passant au numérique.



**business!** net+

0848 530 540  
[business.netplus.ch](http://business.netplus.ch)

# OUI au projet de Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

Par Vincent Riesen  
Directeur CCI Valais



**L**e projet de réforme fiscale et financement de l'AVS — RFFA — doit établir la sécurité juridique et fiscale indispensable aux entreprises et à la prospérité de l'économie. Elle comporte un volet social sous la forme d'un financement supplémentaire

internationales. La réforme apportera un cadre fiscal clair et stable aux entreprises internationales, elle rétablira une égalité d'imposition entre entreprises suisses et internationales et préservera l'attractivité et l'image de notre pays. Après l'échec de la 3<sup>e</sup> réforme (RIE III), le Parlement a entendu les arguments des opposants et propose un projet redimensionné où les instruments fiscaux à disposition des cantons sont revus et des compensations financières accordées aux communes.

## L'AVS aussi a besoin de réformes !

Aujourd'hui, nous faisons face au défi de l'évolution démographique. Au lieu d'un rentier pour six actifs comme en 1948, il faudra les efforts conjoints de deux actifs pour un retraité en 2030. Après plusieurs échecs, seul un projet avançant par petits pas a convaincu le Parlement fédéral. Les deux milliards supplémentaires, soit le coût de la réforme fiscale, assureront à court terme l'avenir des rentes. Financée par les cotisations salariales et les recettes internes de la Confédération, la réforme n'entraîne aucune hausse de la TVA et l'âge de la retraite des femmes est maintenu à 64 ans. La réforme regroupe une réponse à l'urgence de mettre notre fiscalité en



ordre, ainsi que des mesures indispensables pour la solvabilité de l'AVS. Elle offre une solution satisfaisante suite aux échecs populaires de la RIE3 et de la Prévoyance 2020. Il faut, hélas, constater que les opposants à la RFFA n'ont aucune proposition concrète ou crédible pour sortir de ces deux impasses.

**En clair, dans le Vieux Pays, on taxe le succès et doublement la technologie. Le moment est venu pour aligner sa politique fiscale sur ses ambitions de développement économique.**

de 2 milliards de l'AVS. En outre, elle donne davantage de moyens financiers aux communes. Cette solution élaborée par le Parlement, qui mérite l'économie et sécurise notre l'AVS et les finances communales, doit être soutenue.

Le monde change et la Suisse doit s'adapter. Les statuts fiscaux spéciaux des entreprises internationales ne sont plus admis et notre pays s'est engagé à les abolir, à défaut il sera placé sur une liste noire par les pays de l'OCDE. C'est l'occasion pour les Chambres fédérales de revoir et faire évoluer l'imposition des entreprises suisses et

## Une opportunité pour le Valais

En Valais, le barème supérieur de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital fait partie des plus élevés de Suisse. En sus, les entreprises industrielles et énergétiques actives en Valais doivent s'acquitter d'un impôt foncier sur leur outil de production. En clair, dans le Vieux Pays, on taxe le succès et doublement la technologie. Le moment est venu pour aligner sa politique fiscale sur ses ambitions de développement économique.

La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI Valais) soutient cette réforme indispensable et urgente tant pour les entreprises et leurs collaborateurs, que pour les rentiers actuels et futurs. Ces deux domaines ont besoin d'un cadre sûr pour avancer avec séénitété. Elle se réjouit également des dispositions prises afin de ménager les finances communales. ■

# LOI SUR LES ARMES Schengen et Dublin en DANGER

UVAM

**L**e 19 mai, les Suisses se prononceront sur une révision partielle de la loi fédérale sur les armes. Cette adaptation est due à la reprise du développement de l'accord de Schengen. Pour les milieux économiques suisses, c'est clair: la révision de la loi sur les armes est importante. Celle-ci prévoit des adaptations raisonnables, tout en préservant l'association importante de la Suisse aux accords de Schengen et de Dublin. Un rejet entraînerait des coûts élevés pour l'économie, puisqu'il conduirait à l'expiration automatique de ces deux accords dans l'année en cours. En cette journée jubilé de l'entrée en force de l'accord de Schengen, les associations économiques lancent à Berne la campagne du OUI.

**Si la Suisse devait garantir le même niveau de sécurité sans Schengen, il en coûterait environ un demi-milliard de francs suisses par an, selon le Conseil fédéral.**

## Mécanisme d'expiration automatique: une particularité de l'accord de Schengen

Les allégations des référendaires selon lesquelles l'accord de Schengen n'est pas touché par la législation sur les armes sont certes omniprésentes, mais elles sont surtout absolument fausses. D'un point de vue juridique, la situation est claire: l'article 7 de l'accord de Schengen stipule que l'adhésion de la Suisse expire automatiquement après six mois si le développement de l'accord de Schengen n'est pas mis en œuvre dans les délais impartis. Ni l'UE ni la Suisse ne doivent ouvrir un processus de dénonciation. L'expiration automatique ne peut être arrêtée que par une décision du comité mixte Suisse-UE, prise à l'unanimité dans un délai de 90 jours. Or, un tel scénario n'est tout simplement pas réaliste au vu de la brièveté de la période considérée. La réalité est que «La décision qui sortira des urnes va bien au-delà de la loi sur les armes. Ce vote a une influence décisive sur les conditions-cadre pour les entreprises suisses.», a souligné Monika Rühl, présidente de la direction d'Economiesuisse.

## Grâce à Schengen, 1600 francs suisses de plus dans la poche

Il est incontestable que l'économie suisse bénéficie des accords de Schengen et de Dublin. Voilà ce que montre clairement une étude commandée par le Conseil fédéral. Kurt Rohrbach, Président de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne a souligné que «Selon une étude du Conseil fédéral, le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse serait inférieur de 3,7 % en 2030, sans l'accord de Schengen.» D'ici 2030, cela représenterait jusqu'à 1600 francs de moins par habitant et par an. Les procédures plus complexes aux frontières nationales, comprenant des délais d'attente plus longs, sont particulièrement importantes. L'économie exportatrice perdrat jusqu'à 5,6 % par rapport aux valeurs actuelles et la Suisse devrait dépenser jusqu'à un milliard de francs de plus pour l'asile.

## Les régions touristiques suisses ont besoin de Schengen

L'économie bénéficie grandement du visa uniforme pour l'espace Schengen. Depuis l'adhésion de la Suisse, de plus en plus de voyageurs en provenance de pays lointains visitent notre pays et y dépensent jusqu'à 420 francs par jour. Cela profite non seulement aux entreprises touristiques, mais aussi à d'autres secteurs tels que le commerce de détail. Grâce à ces nouveaux revenus, de nombreuses entreprises touristiques ont ainsi pu se maintenir à flot après la baisse enregistrée pour les touristes européens, suite au franc fort.

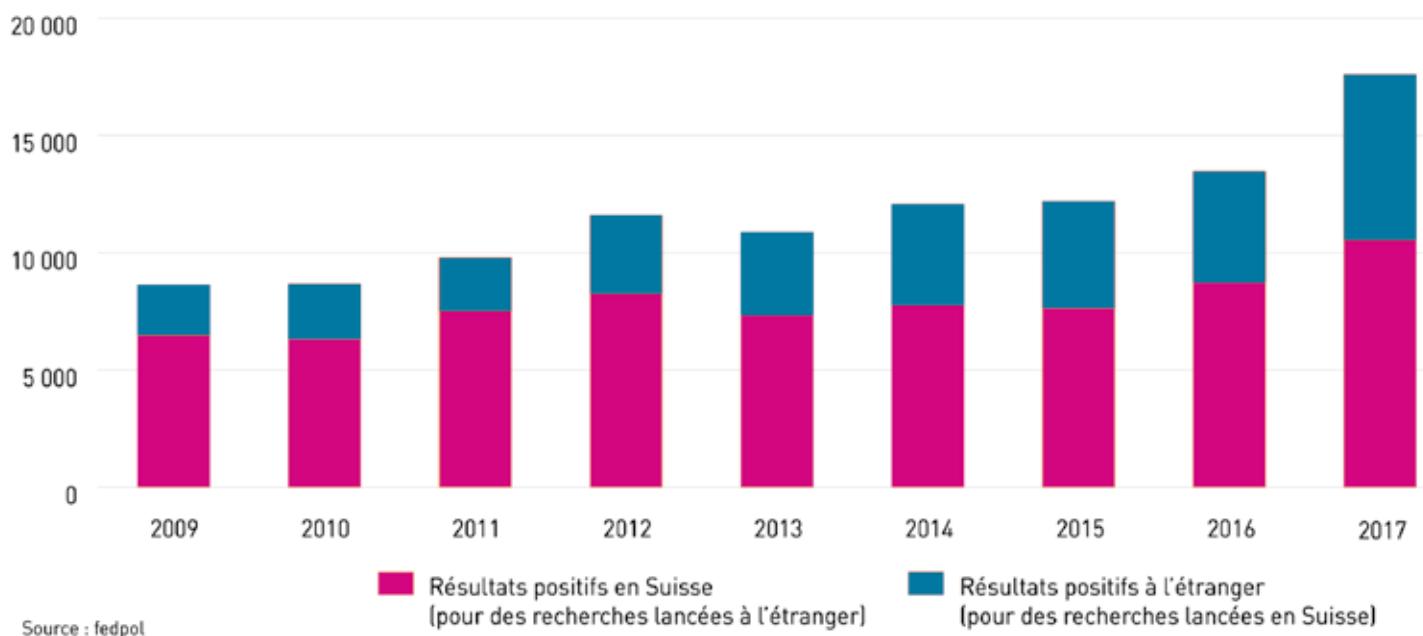
«L'exclusion de la Suisse au dispositif Visas Schengen Uniformes entraînerait de graves désavantages financiers pour le tourisme suisse et une perte d'image tout aussi grave», note Andreas Züllig, Président d'Hotelleriesuisse. Dans l'ensemble, une exclusion de Schengen mettrait en péril une valeur ajoutée brute annuelle de plus d'un milliard de francs suisses. L'étude mandatée par le Conseil fédéral montre qu'en fonction de la manière dont la Suisse pourra à l'avenir coordonner ses visas avec ceux des États Schengen, l'industrie touristique locale perdra entre 200 et 530 millions de francs suisses par an.

## Gain important en matière de sécurité

Un autre aspect important pour l'attractivité de la place économique suisse est la sécurité. La police suisse profite

## Résultats positifs pour des recherches dans le système d'information Schengen

### ► Nombres de résultats positifs



énormément de Schengen, car elle peut à tout moment accéder directement au Système d'information Schengen (SIS), dans lequel des personnes disparues, des objets et des véhicules volés peuvent être retrouvés partout en Europe.

«Plus de 50 résultats positifs par jour aboutissent grâce à ce système. Rien qu'en Suisse, le SIS est sollicité environ 320000 fois et ce, chaque jour.», a expliqué Philippe Miauton, directeur adjoint de la Chambre vaudoise de commerce et de l'industrie aux médias. Si la Suisse devait garantir le même niveau de sécurité sans Schengen, il en coûterait environ un demi-milliard de francs suisses par an, selon le Conseil fédéral.

### Une révision de la loi sur les armes raisonnable est dans l'intérêt de l'ensemble de la Suisse

Le Conseil fédéral a fait usage de son droit d'influence pour que la Suisse dispose d'une loi équilibrée et proportionnée qui préserve la tradition du tir suisse. Grâce à des négociations fructueuses, seules quelques personnes en Suisse sont concernées par la modification de la loi sur les armes et seulement, dans une mesure raisonnable. En revanche, les conséquences d'une non-application seraient lourdes de conséquences. Car, les accords de Schengen et de Dublin profitent non seulement aux entreprises, mais aussi à tous les citoyens suisses.

En réalité, il y a de nombreuses bonnes raisons de voter OUI le 19 mai. Les milieux économiques s'impliqueront donc fortement dans cette campagne de votation. ■



### En bref

**L'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (développement de l'acquis de Schengen):**

- permet de conserver l'accord de Schengen, donc de circuler librement dans toute l'Europe;
- permet de conserver l'accord de Dublin donc de renvoyer un requérant d'asile dans le pays signataire où il a déposé sa première demande;
- pérennise les bonnes relations entre la Suisse et ses voisins dont dépend particulièrement la prospérité interne du pays;
- ne change rien, ni pour les chasseurs, ni pour les soldats; les tireurs sportifs devront, quant à eux, prouver qu'ils sont membres d'une société de tir, ce qui renforcera le rôle de ces dernières.

**L'UVAM vous invite donc à accepter cette loi le 19 mai prochain.**

Une entreprise familiale à votre service depuis 1953 !

# BUCHARD voyages

**N°1**  
en Suisse romande

Offres pour vos sorties de classe, écoles, clubs sportifs, contemporains, entreprises, etc.

**BUCHARD**  
voyages

PLUS DE 150 DESTINATIONS

2019

NOUVEAU  
RÉSERVEZ VOS  
VOYAGES SUR  
www.buchard.ch

VALAIS - LEYTRON  
TÉL. 027 306 22 30

FRIBOURG - ECUVILLENS  
TÉL. 026 411 06 06

VAUD - AUBONNE  
TÉL. 021 828 38 38

**Balnéaires**  
Costa Brava - Adriatique

RÉSERVEZ TÔT  
PAYEZ MOINS !  
RABAIS 10%  
SUR CERTAINS  
HÔTELS

PRIX  
INATTABLES  
POUR LES FAMILLES  
ET OFFRES SPÉCIALES  
JEUNESSE

NOUVEAU  
RÉSERVEZ VOS  
VOYAGES EN LIGNE  
www.buchard.ch

LEYTRON (VS) 027 306 22 30  
Ecuvillens (FR) 026 411 06 06  
Aubonne (VD) 021 828 38 38  
www.buchard.ch



Demandez nos catalogues de voyages et balnéaires,  
**PLUS DE 150 DESTINATIONS !**

LEYTRON (VS) - ECUVILLENS (FR) - AUBONNE (VD)

RÉSERVATION ONLINE  
NOUVEAU SITE BUCHARD.CH

027 306 22 30 - [www.buchard.ch](http://www.buchard.ch)

## LOI SUR LES ARMES

# Vraiment pas de quoi FLINGUER Schengen et Dublin !

Par Marcel Delasoie  
Secrétaire général UVAM



**L**a reprise de la directive de l'Union européenne sur les armes n'aura dans notre pays, que des conséquences mineures qui ne justifient pas la montée aux barricades à laquelle on assiste de la part des opposants à la loi sur les armes. Ces derniers peignent une multitude de diablotins sur la muraille pour justifier leur opposition à ces modifications. Mais qu'en est-il vraiment?

**L'essentiel pour les opposants n'est évidemment pas là. Il est de prendre en otage les chasseurs et les milieux du tir et des armes pour faire tomber les accords de «Schengen et Dublin».**

- **Pour les chasseurs: pas de changement** à la situation actuelle.
- **Pour les soldats: pas de changement** pour ceux qui souhaitent conserver leur arme après leurs obligations militaires.
- **Pour les tireurs:** ils devront simplement justifier leur appartenance à une société de tir ou qu'ils pratiquent le tir régulièrement. Ceci renforcera le rôle important des sociétés de tir.

Le but de ces modifications est d'avoir un contrôle des armes semi-automatiques. Admettez que tout citoyen n'a pas absolument besoin de posséder

une arme semi-automatique dans son salon; et les «contraintes» demandées aux tireurs ne sont pas insurmontables. L'essentiel pour les opposants n'est évidemment pas là. Il est de prendre en otage les chasseurs et les milieux du tir et des armes pour faire tomber les accords de «Schengen et Dublin».

Sans vouloir refaire le débat sur l'utilité de ces accords, voici ce qu'il en est à leur sujet.

### SCHENGEN

L'accord d'association à Schengen facilite, d'une part, les déplacements au sein de l'espace Schengen (UE+) grâce à la suppression des contrôles des personnes aux frontières intérieures et améliore, d'autre part, l'efficacité de la lutte contre la criminalité grâce à une meilleure collaboration internationale dans les domaines de la justice et de la police, via notamment le système d'information Schengen II. Nous pouvons aussi circuler librement en Europe sans devoir subir des embouteillages énormes et des contrôles fastidieux aux frontières. Le système d'information de Schengen est utilisé 300000 fois par

jour par les polices suisses, qui peuvent le consulter directement depuis leur téléphone portable. Il permet de refuser l'entrée dans le pays aux personnes signalées et, en moyenne, de procéder à une arrestation par jour.

### DUBLIN

L'accord de Dublin permet de renvoyer un requérant d'asile dans le pays signataire où il a déposé sa première demande. Cela permet d'éviter que les demandeurs d'asile ne puissent pas être renvoyés d'un pays à l'autre ou que, après le refus de leur demande, ils n'en déposent une nouvelle dans un autre Etat membre du système Dublin. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de Dublin, la Suisse a ainsi pu renvoyer 29861 personnes vers d'autres pays et réaliser des économies dans le domaine de l'asile à hauteur de 271 millions de francs en moyenne par an selon le Conseil fédéral.

Plus de sécurité, plus de contrôle et plus de refoulement de demandeurs d'asile: c'est des arguments qui devraient parler aux instigateurs de cette opposition injustifiée et dangereuse. ■



# IMPÔT sur la radio et la télévision pour les entreprises

Par Dieter Kläy

Chef de service USAM

**S**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les entreprises assujetties à la TVA, dont le siège ou les locaux sont situés en Suisse, doivent obligatoirement payer un impôt sur la radio et la télévision indexé en fonction du chiffre d'affaires annuel. Les sociétés ayant enregistré moins de 500000 francs de chiffre d'affaires ne sont pas redevables de cet impôt, de même que les entreprises non assujetties à la TVA. Ce changement de système entraîne la disparition du recours en vigueur jusqu'à fin 2018 permettant de dispenser de SERAFE (anciennement Billag) les entreprises qui ne possédaient pas d'appareils de réception. Ainsi la «redevance pour la radio et la télévision», selon sa dénomination officielle, revêt toutes les caractéristiques d'un impôt. Dès que le seuil du chiffre d'affaires défini est dépassé, elle est due sans

**Ces cas de figure sont inappropriés, et non souhaités par le législateur. Le peuple souverain s'est prononcé à travers deux votations (14 juin 2015 et 8 mars 2018) en faveur d'un changement de système, mais non d'une double imposition. Les chiffres d'affaires doivent être saisis par l'AFC une seule fois.**

condition. L'impôt sur les médias appliqué aux entreprises génère quelque 170 millions de francs par an, et le volume global de cette taxe représente 1,1 milliard.

Fin janvier 2019, l'administration fédérale des contributions (AFC) a envoyé aux personnes morales assujetties (entreprises, associations, etc.) la facture correspondante à cet impôt sur les médias 2019. Trois constats:

■ **Cas des chiffres d'affaires élevés:** Les branches générant un chiffre d'affaires élevé avec relativement peu de personnel sont fortement touchées par cet impôt. Par exemple, un garage qui réalise 20 millions de francs de chiffre d'affaires a payé en 2018 pour la réception de la radio dans ses ateliers 218 francs. En 2019, avec le nouveau système, il devra débourser 5750 francs par an, soit 26 fois plus. Cet état de fait étant connu depuis quelques années, l'USAM avait lancé en octobre 2014 un référendum concernant la loi sur la radio et la télévision (LRTV). La votation du 14 juin 2015

a entériné le changement de système. Le rejet de l'initiative «No Billag» du 4 mars 2018 a indirectement confirmé une deuxième fois le nouveau procédé.

- **Double imposition:** Les groupements durables ou temporaires d'entreprises assujetties à la TVA sont eux aussi soumis à l'impôt sur les médias. Il y a donc des cas de double imposition ou de cumul.
- **Lorsqu'une entreprise n'a réalisé aucun chiffre d'affaires en 2018:** Selon l'ordonnance sur la radio et la télévision ORTV (RS 784.401) art. 93 al. 1, l'année 2017 fait office de base de calcul pour le prélèvement de l'impôt sur les médias 2019 par l'AFC. Ce qui veut dire que dans certains cas, lorsque cet impôt n'est en principe pas dû pour l'année 2018 (< Fr. 500000.-) ou si aucun chiffre d'affaires n'a été enregistré, les entreprises sont tout de même soumises à cet impôt, au motif que: «le changement de système survient au cours du premier semestre de l'année civile (2019), le classement dans les catégories tarifaires s'effectue sur la base du chiffre d'affaires global de la période de TVA bouclée deux ans auparavant (2017).» À l'avenir, le chiffre d'affaires de l'année précédente servira d'assiette fiscale. Le Conseil fédéral utilise ainsi les compétences que lui accorde le législateur.

## Prise de position

L'objectif de l'USAM est toujours d'obtenir la suppression de l'impôt sur les médias pour les entreprises. L'USAM refuse également toute idée de double imposition (double saisie du chiffre d'affaires). Le cumul des taxes n'est pas dans l'intention du législateur. Dans le cadre du changement de la loi fédérale sur la radio et la télévision LRTV (13048), le Conseil fédéral et le Parlement ont remplacé la redevance de réception actuelle des entreprises par l'impôt sur les médias.



Cet impôt se détermine désormais selon le chiffre d'affaires global de toute entreprise assujettie à la TVA (art. 70 al. 1 de la LRTV). Une entreprise se définit comme une entité inscrite au registre des personnes morales assujetties à la TVA (al. 2) de l'Administration fédérale des contributions. On constate aujourd'hui que le changement de système entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier a des effets pervers. Les entreprises créées par d'autres sociétés pour une durée limitée ou groupées durablement à d'autres entités paient deux fois, il s'agit par exemple des groupements d'entreprises (comme les holdings). Cette double imposition est particulièrement injuste lorsque les mêmes employés et les mêmes moyens de production sont partagés, comme c'est souvent le cas dans le secteur du bâtiment.

Ces cas de figure sont inappropriés, et non souhaités par le législateur. Le peuple souverain s'est prononcé à travers deux votations (14 juin 2015 et 8 mars 2018) en faveur d'un changement de système, mais non d'une double imposition. Les chiffres d'affaires doivent être saisis par l'AFC une seule fois.

En outre, les promesses de la SSR formulées dans le cadre de l'initiative « No Billag » il y a plus d'un an, visant à mieux définir et limiter l'étendue du service public, ainsi qu'à réduire les dépenses, doivent maintenant être transformées en actes. Les propriétaires et les salariés des entreprises paient déjà l'impôt sur les médias au titre de leur foyer.

#### Démarche de l'USAM

L'objectif stratégique de l'USAM est d'obtenir la suppression totale de l'impôt sur les médias pour les entreprises. Sont prévues les mesures suivantes:

■ **«De la parole à l'acte»:** L'USAM soutient l'initiative parlementaire 18405 «De la parole à l'acte». Le 6 novembre 2018, la commission des transports et des

télécommunications du Conseil national (CTT-N) a approuvé cette initiative. Elle sera vraisemblablement discutée les 4 et 5 avril 2019 au sein de la commission compétente du Conseil des États (CTT-E). L'initiative demande la suppression pure et simple de l'impôt sur les médias pour les entreprises. Si cette démarche n'est pas soutenue par la CTT-E, elle retournera à la CTT-N et au Conseil national jusqu'à la session d'été. Le Conseil des États serait éventuellement en mesure de trancher lors des sessions d'automne ou d'hiver 2019 (nouvelle législature).

■ **Initiatives politiques:** Lors de la session de printemps (du 4 au 22 mars 2019) une ou plusieurs questions peuvent être adressées dans le cadre de la séance des questions. En fonction des réponses du Conseil fédéral, le sujet peut être relancé, par exemple via une interpellation. Sont également prévues des initiatives visant à interdire le cumul des taxes sur les groupes d'entreprises temporaires ou durables.

■ **Activité d'information continue dans les médias de l'USAM:** Toutes les mesures seront relayées par le jam, KMU-TV et par les réseaux sociaux. ■

Questions et suggestions peuvent être adressées au responsable dossier de l'usam, Dieter Klaey.  
E-mail: [d.klaey@sgv-usam.ch](mailto:d.klaey@sgv-usam.ch)  
Téléphone: 031 380 14 14

EXIGEZ PLUS  
DE VOTRE  
FIDUCIAIRE®



## ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -  
ASSURANCES - FINANCEMENT -  
FORMATION**

Nous vous accompagnons,  
quels que soient la taille  
et le secteur d'activité  
de votre société.

## START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -  
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer  
sur des bases saines et solides  
pour assurer la pérennité  
de votre nouvelle structure.

## PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -  
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.  
Nous vous apportons conseils  
et vous aidons à réaliser  
de belles économies.

## NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir  
des prestations sur mesure et de haute qualité.

**ECCG SIERRE**

# Une école bâtie en **CONNEXION** avec la ville

**Par Yannick Barillon**

Journaliste RP

**L**e chantier de l'école de commerce et de culture générale de Sierre (ECCG) s'achèvera fin avril. Partie intégrante du nouveau complexe gare Sud de la ville, le bâtiment crée des passerelles entre les hommes et vers le territoire.

L'ECCG ressemble pour beaucoup à un grand «cube de verre», raconte l'architecte Denis Woeffray. Le bâtiment et ses quarante classes accueilleront dès la rentrée de septembre jusqu'à cinq cents étudiants. Une centralisation bienvenue puisque jusqu'ici les élèves de l'ECCG étaient dispersés dans trois lieux d'étude différents.





L'ECCG est reliée à la nouvelle gare routière de la Ville de Sierre.

### ► **Une passerelle vers le sud de la ville**

Le bureau d'architecture Bonnard et Woeffray, à Monthey, remporte le concours lancé par l'Etat du Valais maître de l'ouvrage. Après quatre ans d'étude et trois ans de travaux, ils érigent un bâtiment haut de 30 mètres relié à une

**Chacun choisira d'emprunter l'un ou l'autre des deux escaliers qui s'élançent dans un vide déroutant.**

**L'architecte précise: «l'un a une trajectoire en zigzag, l'autre forme une ellipse». Il met en avant «un travail de précision horlogère» pour créer ces colosses en béton dont les parois sont recouvertes d'aluminium.**

passerelle, une nouvelle gare routière, ainsi qu'un parking souterrain de deux niveaux. Le complexe gare Sud est né. L'architecte résume bien l'enjeu de cette construction moderne: «C'est une école connectée à la Ville de Sierre.»

*Les salles offrent une vue magnifique sur la région.*



L'entrée principale du bâtiment scolaire est accessible depuis la gare, mais aussi depuis la plaine Bellevue. Cela facilitera l'accueil des étudiants de la HES-SO Valais Wallis qui partageront les locaux. Deux auditaires en verre de cent-vingt places lui sont en effet réservés au rez-de-chaussée, ainsi qu'un étage de classes.

Construire l'école sur un territoire exigu a pourtant été un défi pour les architectes. Le sous-sol a été excavé pour accueillir une double salle de gymnastique modulable, propriété de la Ville de Sierre. Conséquence: le sol varie de quatre à cinq mètres entre les différents accès du bâtiment. Les architectes ont ensuite érigé un subtil mille-feuille d'étages par-dessus.

### **Un escalier sculptural habite le hall**

Des bureaux administratifs et une couronne de salles de classe vitrées évoluent au milieu d'un grand espace vide. Un escalier sculptural à plusieurs bras se dresse alors du rez-de-chaussée au dernier niveau ouvert sur le ciel. Conçu pour favoriser les rencontres et les échanges, il fluidifiera surtout les mouvements. Chacun choisira d'emprunter l'un ou l'autre des deux escaliers qui s'élançent dans un vide déroutant. L'architecte précise: «l'un a une trajectoire en zigzag, l'autre forme une ellipse». Il met en avant «un travail de précision horlogère» pour créer ces colosses en béton dont les parois sont recouvertes d'aluminium. Des LED ont aussi été intégrées à fleur de béton pour un jeu de lumière qui évolue au fil des heures, entre lumière naturelle et lumière artificielle.

Résultat: un espace central très aéré et aucun pilier qui soutient les étages. Il a donc fallu compenser et construire quatre voiles de béton pour transférer la charge sur la façade. Denis Woeffray évoque un intérêt marqué à «ré-



© BWARCH\_DIGGOMARQUES

*Un espace central conçu pour circuler et échanger facilement*

fléchir à la spatialité d'une école d'adultes». Les salles de classe au sol bleuté de moquette et aux grandes baies vitrées offrent par ailleurs aux occupants une vue panoramique sur la ville et les vallées environnantes.

#### **Un bâtiment Minergie**

Hormis le rose des parois vitrées de la cafétéria et le blanc brillant de la salle de gymnastique, c'est l'absence de couleur qui domine. La lumière imprègne et révèle ainsi mieux les espaces. Le bâti devient un prolongement du territoire et du paysage.

Côté développement durable, l'immeuble labellisé Minergie se chauffe via une pompe à chaleur qui récupère l'énergie de la nappe phréatique. La distribution de chaleur se fait par les dalles thermoactives en béton apparent, technique qui permet d'inverser le système en été pour y faire circuler l'eau de la nappe phréatique, et ainsi de manière simple et économique, rafraîchir les classes. Une aération contrôlée à double flux, une isolation thermique performante, et une protection solaire efficace garantissent ainsi un climat intérieur confortable.

Toute la technique a par ailleurs été soigneusement intégrée dans les espaces comme les casiers vestiaires appuyés sur les voiles en béton, pour un rendu très esthétique. C'est le cas aussi des grilles d'aération et des câbles électriques. Enfin, chaque détail est étudié: la verrière au sommet du hall principal est par exemple accessible via une grille piétonne suspendue pour un entretien régulier.

#### **Un skatepark extérieur**

L'aménagement des alentours de l'école a été préservé dans l'espace initial, mais entièrement redessiné. Les équipements présents sur le site avant la construction de l'école ont été réintégrés. Le skatepark modernisé et agrandi puis le calcetto installé sur la couverture du parking à vélos entourent le préau extérieur. Le tout offre un espace de détente agrémenté de bancs et entouré d'arbres.

Un ensemble architectural qui relie la ville créant ainsi une nouvelle dynamique de mobilité avec un pôle de rencontres inédit entre deux écoles: l'ECCG et HES-SO Valais-Wallis. ■



© BWARCH\_DIGGOMARQUES

*Un escalier sculptural à plusieurs bras se dresse du rez-de-chaussée au dernier niveau ouvert sur le ciel.*

# hangar 41

## ŒNOTHÈQUE

Un petit geste peut changer une vie



OCTANE



**ABRIFEU<sup>SA</sup>**

Une entreprise valaisanne  
au service de votre sécurité

- Extincteurs (homologué AEAI)
- Formation
- Signalisation
- Matériel sapeur-pompier
- Exutoire de fumée
- Equipements d'abris PC
- Echelle de secours

matériel incendie et protection civile | Riddes | 027 306 69 69 | [info@abrifeu.ch](mailto:info@abrifeu.ch) | [www.abrifeu.ch](http://www.abrifeu.ch)



# HANGAR 41

## Le rendez-vous des épicuriens

UVAM

**O**uvert en 2017, à Sion, le Hangar 41 mise sur un concept innovant. C'est à la fois une œnothèque, un salon cigare, mais surtout un lieu d'échanges autour de produits locaux artisanaux.

**A l'étage, une salle de conférence de 35 places et un salon accueillent aussi des groupes pour des réunions et apéritifs sur mesure.**

«L'accueil est la seule chose qu'on ne peut pas vendre, c'est le plus important pour nous», confie Fiona Nicolas. La jeune femme de 24 ans dirige l'établissement depuis une année et demie, aux côtés de son père Roger. Elle y reçoit les clients avec le sourire et une belle énergie, dès le matin pour un café croissant et le soir pour la dégustation de crus au verre.

### Une carte des vins évolutive

Dès le départ, la famille souhaite prendre sa clientèle avec un lieu unique. Fiona Nicolas précise: «Les clubs ci-

gares devenaient à la mode, on a innové en complétant avec de bons vins et une petite restauration.» Originalité du Hangar 41, les crus au verre changent toutes les trois semaines. Ils sont sélectionnés avec la collaboration de «nos bouches expertes», confie Fiona. Il s'agit de la vigneronne Valentina Andrei et de l'œnologue Fabienne Magnin. Une collaboration qui garantit au client de déguster des vins de qualité et de découvrir des caves d'exception.

### Tartares et planchettes au menu

Le Hangar 41 ne se résume pourtant pas à un bar. Il est aussi possible d'y manger tapas ou planchettes, toujours commandées chez des artisans de la région. Fiona Nicolas précise: «le tartare de bœuf est un coup de cœur des clients, mais on propose également une variante au saumon.» L'établissement attire ainsi une clientèle d'hommes d'affaires, mais aussi des femmes et des retraités qui viennent déjeuner ou prendre un thé l'après-midi.

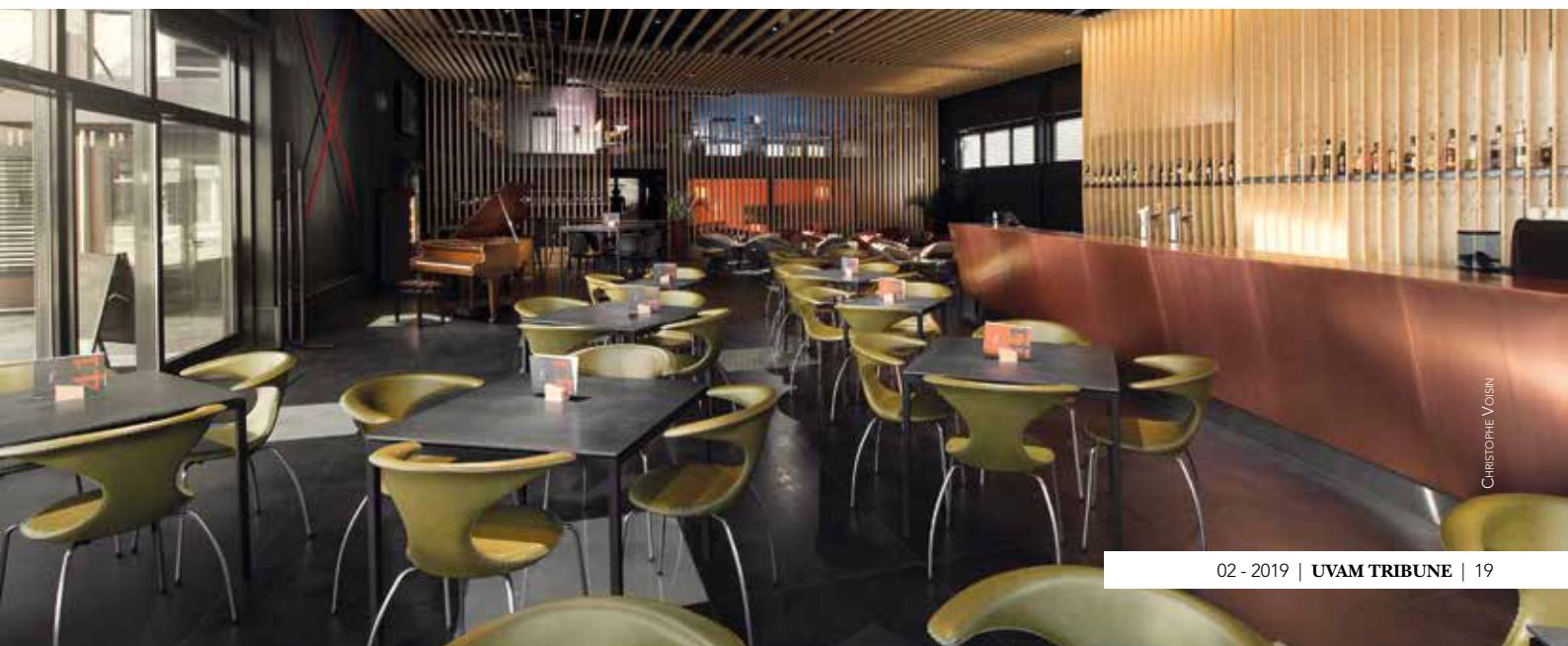
### Fumer le cigare sans odeur

Les amateurs de cigares viennent eux de toute la Romandie pour se détendre dans le fumoir relié au bar par une porte

vitrée. L'établissement est l'un des rares de Suisse à avoir investi dans une aération dernier cri qui neutralise toutes les odeurs. L'air se renouvelle toutes les deux minutes dans la pièce, par un système de propulsion au sol et d'aspiration au plafond. Installé dans ce salon cosy avec cheminée à vapeur d'eau, le client peut, de son fauteuil en cuir, choisir son cigare sur un catalogue informatisé.

### 500 m<sup>2</sup> de design

Les épicuriens se retrouvent donc volontiers au Hangar 41. Cette ancienne carrosserie a été rénovée avec soin en conservant son esprit industriel. Le bar en cuivre de huit mètres a été réalisé par un artisan ferblantier de la région, et l'architecte a mis l'accent sur des matières nobles comme le bois et le cuir. A l'étage, une salle de conférence de 35 places et un salon accueillent aussi des groupes pour des réunions et apéritifs sur mesure. Autre originalité des lieux, au niveau du bar au rez-de-chaussée: une salle de dégustation est agrémentée de meubles d'exposition et objets design à vendre. Des soirées thématiques culturelles ou gustatives, uniquement sur inscription, y sont organisées tous les mois. ■



CHRISTOPHE VOISIN



09:35

Vous lisez l'UVAM Tribune.

**Là maintenant,**

vous apprenez que nos fondations de prévoyance offrent un taux de rémunération de 2% à leurs assurés en 2019.

**Groupe Mutuel Entreprise®**

Assurance-accidents, assurance indemnité journalière, prévoyance professionnelle et assurance-maladie complémentaire

Santé®

Vie®

Patrimoine®

**Entreprise®**

**Groupe Mutuel**  
Assurances  
Versicherungen  
Assicurazioni

Assuré. Là. Maintenant.



# TEC-BAT

# L'assemblée générale



**Par Amalia Massy**  
Secrétaire patronale tec-bat

**tec**=**bat**  
subsectec ENVELOPPE DES STUPES SUPSE

**L**a quatrième assemblée générale de la tec-bat qui représente pas moins de 10 métiers (sanitaire, chauffage, ferblanterie, couverture, climatisation, ventilation, bureau technique) et qui est forte de 140 membres regroupant l'essentiel de la technique et de l'enveloppe du bâtiment en Valais romand, s'est tenue le vendredi 8 mars 2019 à la salle du Grand Conseil à Sion.

**Si le président devait résumer en quelques mots le bilan de ces trois premières années d'existence de tec-bat, il dirait simplement que de cette fusion il n'y a pour l'instant, que du bon.**

La séance s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Le comité in corpore a été réélu pour un mandat de 3 ans. Devant un parterre de 90 personnes, le président Patrice Cordonier a effectué son rapport en abordant plusieurs thèmes soit le projet AFBAT en collaboration avec la Fondation Werner Siemens et le service de l'industrie, du commerce et du travail par le biais de Jean-Pierre Tenud. Il a informé de la campagne publicitaire actuellement en cours par le biais d'affiches bordant des endroits stratégiques ou au moyen de petit film présenté dans les cinémas. La sortie des membres aux SwissSkills, en septembre 2018, s'est très bien déroulée. Une quinzaine de membres

y ont pris part. Les participants ont pu aisément se rendre compte de la qualité des formations qui sont dispensées dans nos métiers. Du côté de la formation, le dossier de rénovation des ateliers-écoles du centre professionnel de Sion avance gentiment. Le local tec-bat donne entière satisfaction. Une quinzaine de cours ont été mis sur pieds. Ce local peut bien entendu être loué.

Et si le président devait résumer en quelques mots le bilan de ces trois premières années d'existence de tec-bat, il dirait simplement que de cette fusion il n'y a pour l'instant, que du bon. Il a également remercié son comité et le secrétariat pour le dynamisme dont ils font preuve.

Patrice Cordonier a été complété dans ses propos par son vice-président Paul Bovier qui a donné quelques informations au sujet des négociations salariales et a également informé sur l'ARCC (association de renforcement des contrôles sur les chantiers) dont il fait partie du comité ainsi que sur Constructionvalais.

## Place aux invités

S'en est suivi les salutations de la présidente du Grand Conseil, Anne-Marie Sauthier-Luyet qui a notamment remercié la tec-bat pour son investissement dans la formation. Roberto Schmidt a apporté les salutations du Conseil d'Etat et a donné des informations sur les dossiers tels que le tournant énergétique, l'autoconsommation, le programme bâtiments, le makeheatssimple et le fonds FIGI.

Puis les membres ont pu partager un moment fort convivial au restaurant Les Brasseurs à Sion. Le rendez-vous de l'année prochaine est pris dans la région de Martigny et la date de l'assemblée générale sera communiquée ultérieurement.

Afin de découvrir la vie de l'association, nous vous invitons à visiter notre site internet [www.tec-bat.ch](http://www.tec-bat.ch). A un clic de souris, vous trouverez toutes les informations concernant la technique et l'enveloppe du bâtiment du Valais romand. La tec-bat dispose également d'une page Facebook. N'hésitez pas à vous y abonner. ■



# «Max» a une **PASSION** du bois communicative

Par Yannick Barillon

Journaliste RP

**D**epuis 2010, Maxime Métrailler dirige la société Les Artisans du Bois Nendaz SA. En quelques années, ce charpentier expérimenté a modernisé ses ateliers et transmis à ses clients son amour du bois. Portrait d'un entrepreneur passionné.

**Cet espace ouvert de 280 mètres carrés accueille aussi la clientèle, au cœur d'une création moderne de poutres en épicea 100 % suisse.**

Ses employés l'appellent «Max». C'est un esprit de famille qui règne dans les ateliers de Maxime Métrailler, à Nendaz. «J'ai une équipe en or massif qui me suit dans toutes mes folies avec une confiance mutuelle», confie le jeune patron de la société Les Artisans du Bois SA.

## Entrepreneur à 20 ans

La première folie a peut-être été la décision de reprendre l'entreprise, en 2009, à l'âge de 20 ans. Une opportunité que saisit le charpentier encore aux études. Celui qui grandit dans le Val de Bagnes fait son apprentissage au Châble.



Il poursuit sa maturité technique à Sion puis se perfectionne quatre ans à l'école du Bois à Biel. C'est au cours de cette formation qu'il reçoit un coup de téléphone de Corinne Fournier, la veuve de Gérard fondateur de l'entreprise en 1965. Elle lui propose de reprendre l'affaire. «Gérard était mon professeur au centre d'enseignement professionnel de Martigny», raconte Maxime Métrailler. C'est ainsi qu'il entame un stage de six mois à Nendaz et devient patron en parallèle à sa formation à Biel.

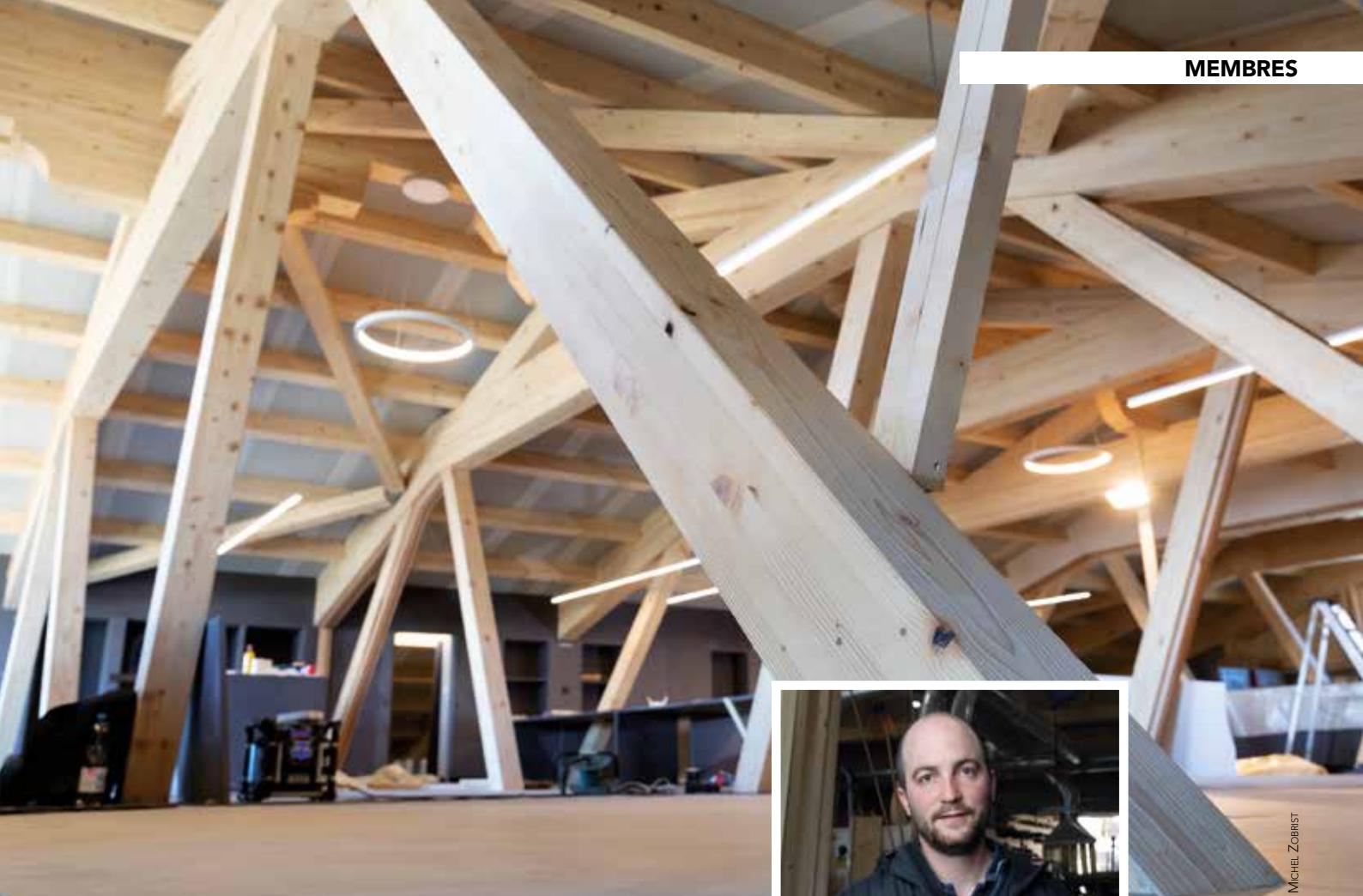
## Rénovations successives

Maxime Métrailler décide des rénovations progressives avec la confiance de la famille Fournier et de tout le personnel en place. Le bâtiment date des années huitante, il décide de remplacer la brique par des parois en mélèze et d'abandonner le crépi intérieur et extérieur. L'atelier de charpente, le cœur de l'entreprise, s'agrandit dès 2011, grâce à des travaux d'excavation importants. Le bâti est ainsi abaissé de deux mètres. «Lors de ma première visite, il y avait une trappe avec un petit escalier qui menait à un atelier vétuste», se souvient Maxime. L'outil de travail se modernise aussi avec l'acquisition de machines à commande numérique, puis le confort et la sécurité des employés s'améliorent grâce à l'installation d'un système d'aspiration des poussières.

Ultime étape des travaux et dernière folie en date: la fabrication et le transport en juillet 2018 de fermes de 36 mètres, pesant chacune huit tonnes. Elles forment la charpente des nouveaux bureaux de l'entreprise inaugurés en avril de cette année. Maxime Métrailler n'en revient toujours pas: «mes hommes ont travaillé deux semaines à ciel ouvert sans toit sur la tête.» Aujourd'hui, cet espace ouvert de 280 mètres carrés accueille aussi la clientèle, au cœur d'une création moderne de poutres en épicea 100 % suisse. Une fierté pour l'entrepreneur qui a dessiné lui-même les plans de ses bureaux.

## Une enfance dans la sciure

Cerise sur le gâteau, Maxime Métrailler attend avec impatience et émotion la livraison de son bureau personnel. C'est son père Gabriel, ébéniste, qu'il l'a créé de ses mains d'artisan. Le jeune homme évoque son enfance: «quand j'étais petit, papa rentrait manger à midi avec de la sciure dans les poches, ça sentait bon.» Une vocation naît. Maxime sait déjà qu'il travaillera le bois, mais qu'il n'a



pas la patience de s'attarder des heures sur l'établi. Ce sont les charpentes qui le font rêver. Il a besoin de mouvement, d'être sur le terrain et en contact avec les clients. Jusqu'au-boutiste, il se perfectionne encore et décroche sa maîtrise fédérale en 2013.

#### Développer de nouveaux marchés

En dix ans à la tête de l'entreprise, sa passion reste intacte, tout comme son ambition de valoriser le bois. Si les travaux de rénovation et la création de fenêtres sur mesure constituent l'essentiel de son activité, Maxime Métrailler regarde plus loin pour réinventer son métier. Ainsi, il lance un bureau d'étude en 2017, avec son ami charpentier Jérémie Fusay. Ensemble, ils conseillent notamment les architectes sur des projets de construction en bois. Le dernier en date : l'hôtel du Zoo des Marécottes dont une quinzaine de chambres et un restaurant seront entièrement réalisés en bois. «Avec le bois, il n'y a aucune limite, on peut tout faire», lâche l'entrepreneur.

La société les Artisans du Bois SA semble faire face à une seule limite : l'espace de stockage. Le patron a la solution. Il a loué en partenariat avec des collègues une halle à Monthei pour assembler les pièces de charpente. Cela crée ainsi des synergies avec des entreprises du secteur pour transporter voire produire en plaine des éléments préfabriqués de grande taille.

A l'aube de ces trente ans, Maxime Métrailler dirige une entreprise florissante qui réalise quatre millions de chiffre

d'affaires par année. Président depuis 2017 de la faitière cantonale des métiers du bois l'AVEMEC, il emploie une trentaine de personnes et forme régulièrement des apprentis charpentiers et menuisiers. Maxime vient même d'engager une secrétaire : la première en 10 ans! ■



MICHEL ZOBRIST

MICHEL ZOBRIST



MICHEL ZOBRIST



# Une PME sur trois est assurée chez AXA

**Le n° 1 pour le conseil et le service**  
[AXA.ch/nos-pme](http://AXA.ch/nos-pme)

Agence Partenaire en Valais  
Vincent Borgeat  
Rte de Riddes 42  
1950 Sion 4  
Téléphone 027 322 27 22  
[www.axa-partenaires.ch](http://www.axa-partenaires.ch)  
[sion.borgeat@axa.ch](mailto:sion.borgeat@axa.ch)

# Les AGENTS GÉNÉRAUX en assemblée

UVAM



**C**'est dans l'historique «Salle des Gouverneurs» du Château de Monthey que s'est déroulée le 7 février dernier l'Assemblée générale des Agents généraux d'assurances (CVAGA). La CVAGA regroupe 17 Agents généraux qui opèrent dans 8 compagnies pour un total de plus de 500 emplois en Valais.

## Un nouveau cap

Emmenée par son président Vincent Borgeat, la CVAGA veut se recentrer sur les points réunificateurs. La formation des apprentis et la formation continue ainsi que le suivi de la législation occupent les assureurs valaisans.

**L'élément clé de l'économie résidentielle, c'est la propension des gens à consommer localement, le plus souvent à proximité immédiate de leur lieu de vie.**

Un autre point lui tient particulièrement à cœur: se profiler comme organe de référence auprès des collectivités publiques. Du fait de sa neutralité, du regroupement de la quasi-totalité des principales compagnies d'assurances actives en Suisse ainsi que, par ses membres, de son implantation géographique très forte, la CVAGA pourrait très bien s'enorgueillir de ce titre.

En fin d'assemblée, sous l'oreille attentive du président de Monthey, Stéphane Coppey ainsi que du président de l'UVAM, Philippe Nantermod, la CVAGA avait convié le Dr Alain Segessemann de la Haute Ecole de gestion Arc (HEG Arc) à Neuchâtel, à présenter son étude coréalisée avec le Prof. Thierry Bregnard sur

l'impact socio-économique des agences générales dans le canton de Neuchâtel. Nous en avons profité pour lui poser quelques questions.

**Dr Segessemann, dans vos études, vous avez cherché à mesurer l'impact socio-économique des assurances de votre canton en prenant pour référence l'«économie résidentielle». Pouvez-vous nous expliquer ce terme un peu mystérieux ?**

L'économie résidentielle englobe toutes les activités économiques qui répondent à la demande de la population résidente. Il s'agit notamment du commerce de détail, de la restauration, des services à la personne (coiffeurs, fitness par exemple), des agences locales d'assurances, des services postaux, etc. L'élément clé de l'économie résidentielle, c'est la propension des gens à consommer localement, le plus souvent à proximité immédiate de leur lieu de vie.

**Vous démontrez qu'en «consommant localement», en matière d'assurance on peut compter sur un retour d'à-peu-près 10 % des primes. Ce chiffre comprend-il tous les impacts attendus ?**

Non, l'étude s'est focalisée avant tout sur les impacts les plus facilement «mesurables» de manière quantitative, telle que l'estimation des dépenses des agences d'assurances et de leurs collaborateurs dans le canton de Neuchâtel. Pour l'heure, les impacts socio-économiques tels que le sponsoring local des activités culturelles et sportives, la formation d'apprentis ou les investissements locaux n'ont pu être mesurés que de manière partielle (sommes annuelles injectées localement par les agences). Mais les aspects qualitatifs sont tout autant impor-

tants: par exemple, c'est bien la qualité des investissements locaux qui fait la différence par la connaissance des acteurs locaux et de leurs besoins spécifiques.

**Vous vous êtes basé sur les chiffres du canton de Neuchâtel. Seriez-vous d'accord pour dire qu'en Valais, le retour serait plus important du fait de sa spécificité géographique ?**

C'est une très bonne question à laquelle il est difficile de répondre clairement sans analyse. Cependant, de mon point de vue, il est probable en effet que les flux de dépenses des agences et de leurs collaborateurs circulent davantage encore en Valais qu'à Neuchâtel, ne serait-ce que pour des raisons topographiques, ou culturelles. En économie régionale, plus la région considérée fonctionne de manière intégrée, plus l'argent tend à y circuler localement d'une activité à une autre. En conséquence, les fuites d'argent tendent à diminuer. Pour le Valais, je ne serais donc pas surpris d'y voir un effet multiplicateur plus important que pour une région du plateau.

**Finalement, quelle a été la réaction des autorités neuchâteloises après avoir pris connaissance de votre étude ?**

Les autorités neuchâteloises se sont montrées ouvertes à la discussion à ce propos, notamment dans la recherche de solutions innovantes. Un groupe de travail a été constitué pour évaluer la gestion du portefeuille d'assurances du canton de Neuchâtel, et notamment le recours à un courtier extra-cantonal. A ma connaissance, les discussions se poursuivent pour l'heure et j'espère bien qu'une solution favorisant au mieux l'économie neuchâteloise sera trouvée. ■

# Les écoles privées au SERVICE du canton

Par Alexandre Moulin

Président UVEP



L'union valaisanne des écoles privées (UVEP) s'est réunie en assemblée générale le lundi 4 février, dans les nouvelles infrastructures de l'école César Ritz au Bouveret. Les 8 principales institutions privées du canton accueillent 5000 étudiants par année et ont investi plus de 140 millions dans l'économie valaisanne ces 10 dernières années. Des synergies avec les instances touristiques sont envisagées.

**Finalement, si aucune de ces écoles ne reçoit un soutien financier direct du canton, elles désirent garder un rapport privilégié avec le département de l'économie et de la formation.**

Jusqu'à aujourd'hui, les écoles privées valaisannes, allant du niveau primaire au master, en passant par le secondaire 1 et 2, se targuaient d'être une complémentarité à l'enseignement public. Les écoles membres de l'UVEP sont un tremplin de qualité, reconnues internationalement et accueillant plus de 5000 étudiants par année, en provenance de 70 nationalités.

Chaque année, nous estimons à plus de Fr. 4500000.– les dépenses hors écolage des étudiants internationaux et à 15000 le nombre de nuitées des familles en visite de leur enfant. Dès lors, les écoles ont un rôle qui va bien au-delà de leur vocation formatrice. Elles stimulent l'économie valaisanne et plus particulièrement son secteur touristique. En effet, l'UVEP est à l'origine des futurs ambassadeurs de notre canton, lesquels apporteront un écho positif de leur séjour, pendant leurs études et pour toute la vie.

Une rencontre avec la présidente de Valais/Wallis Promotion, Mme Perraudin, est prévue au printemps. A l'ère du digital et de la mobilité, des pistes de réflexion sont envisagées pour mettre en lumière notre canton à travers ces jeunes étudiants en provenance des 4 coins de la planète.

## Actualités

■ L'école hôtelière Vatel (Martigny) qui fêtera ses 10 ans en Valais en 2020 a investi Fr. 400000.– dans un nouveau restaurant d'application. Elle a également ouvert un hôtel Ecole de Suisse romande d'Hôtellerie Suisse pour les apprentis en hôtellerie et restauration. Ses filières francophones et internationales sont en cours d'accréditation Ecole supérieure (ES), de plus l'école de Martigny a reçu le prix de Best Innovation in an Educational Program-Marco Polo/Vatel Group à la XIX<sup>e</sup> édition des Worldwide Hospitality Awards.

■ Les écoles hôtelières César Ritz (Brigue et Bouveret) ont honoré les 100 ans de la mort de l'hôtelier suisse, César Ritz part des animations diverses et un grand ban-

quet. Son campus du Bouveret a un nouveau bâtiment culinaire, Le Apicius, qui regroupe 7 nouvelles cuisines pour l'apprentissage des élèves. Les investissements se sont élevés à 4 millions pour y accueillir toutes les nouvelles techniques innovantes de la cuisine moderne et traditionnelle.

- L'école Buissonnets (Sion) a fêté ses 90 ans. De plus, Les Buissonnets et l'école Montani sont redevenus indépendants et 100 % valaisans puisque le directeur actuel, Patrice Cretton a repris le capital-actions de chacune des deux SA.
- L'école Ardévaz (Sion) qui fêtera ses 40 ans en 2019 continue de développer ses activités en ouvrant un campus, qui pour sa phase 1 peut accueillir 80 étudiants. Les infrastructures comprennent une bibliothèque, un centre de remise en forme, une buanderie et un service-appartement 24/24.

Finalement, si aucune de ces écoles ne reçoit un soutien financier direct du canton, elles désirent garder un rapport privilégié avec le département de l'économie et de la formation, tout en sachant que ce dernier est le garant de la reconnaissance étatique du travail réalisé et des diplômes décernés. Il en va de la crédibilité de l'enseignement privé, jusqu'à sa pérennité dans le temps.

Aussi l'UVEP continuera de se battre pour permettre l'accès à une éducation d'excellence à des jeunes de toutes origines, et d'assurer ainsi le rayonnement des écoles privées valaisannes malgré la concurrence exponentielle de ces dernières années par l'école publique et son milliard de budget. ■



# DISTINCTIONS au Swiss Bakery Trophy

Par Pierre-Yves Actis  
Secrétaire AVABPC



## Du beau monde

La présidente du Grand Conseil, Anne-Marie Sauthier-Luyet a ainsi pu remettre le trophée de champion cantonal à la boulangerie Taillens de Crans.

Le conseiller d'Etat, Christophe Darbellay a relevé, quant à lui, l'importance de l'artisanat dans notre économie et l'engagement des maîtres boulangers, pâtissiers et confiseurs pour la relève de la branche.

Le président de l'association du pain de seigle valaisan AOP, Jacque-Roland Coudray, s'est plu à relever que notre pain phare est toujours préparé avec la plus grande attention par les artisans valaisans et récolte régulièrement des distinctions lors de ce concours. ■



**L**es artisans boulangers, pâtissiers et confiseurs valaisans se distinguent au Swiss Bakery Trophy par la qualité de leurs produits. Ce concours national récompense la créativité, l'originalité et le savoir-faire de l'artisan. Près de 1400 produits y ont été évalués. Une médaille obtenue lors de cette manifestation représente la plus haute distinction possible dans la branche. Ainsi, les produits primés ont été présentés lors d'une cérémonie qui s'est tenue à la cave Rouvinez à Sierre, mardi 5 février 2019.

## Les boulangers primés avec leurs produits et les médailles

Qui	Produit	Médaille	Qui	Produit	Médaille
Alphonse Pellet SA	Bretons	Argent	Boulangerie Pâtisserie Salamin SA	Berger aux noisettes	Bronze
	Pain des 4 Vallées	Bronze		Pain de seigle AOP	Bronze
	Merveilles	Bronze			
	Tresse de mon papa	Bronze	Chocolat Raffin SA	Tartine et moi Caramel	OR
Bäckerei-Konditorei A. Zuber AG	Haus-Kartoffelbrot	Bronze		Tartine et moi Noisette	OR
				Chocolat Caramel au sel de Bex	Argent
Bäckerei-Konditorei Biner + CO	Güno's Früchtebrot	OR	Taillens SA	Coup de foudre	OR
	Baumnuss-Nougat-Stangen	Bronze		Paradox	OR
				Frivolité Fraise-Menthe	Argent
Boulangerie Michelod SA	Entremet chocolat «Xabina»	Argent		Pep's	Argent
	Pain Clovis	Argent		Couronne Berthe	Argent
	Flûtes au beurre	Argent		Filou	Bronze
	Biscuits sablés à l'orange	Argent		Le chignon	Bronze
	Baguette Tradition	Bronze		Winter Cake	Bronze
	Pan-o-seye	Bronze	Zenhäusern Frères SA	Pain de seigle du Valais AOP	OR
	Gâteau framboises	Bronze		Tourbillon à la confiture de lait maison	OR
	Flûtes (au beurre) au Seigle valaisan	Bronze		Amaretti au kirsch	Argent
Boulangerie Monnin	Pain de seigle valaisan AOP	OR		Mini Panettone aux abricots du Valais	Argent
	Pâtisserie Abricot-Vanille	Argent		Biscuit seigle valaisan	Argent
	Mousse chocolat-framboise	Bronze		Branche Simanon foncée	Argent
				Pain du chef	Bronze

# Patrons, oubliez la paperasse !

Nous prenons en charge la gestion administrative de votre personnel.

Les travaux administratifs vous absorbent tellement qu'ils vous empêchent de vous consacrer pleinement à votre activité principale ?

**Optez pour la formule « payrolling ».**



## Plus d'administration, pas d'assurance, une seule facture à payer !

### Vos avantages :

- ✓ Vous engagez le personnel et vous nous transmettez les informations de base.
- ✓ Nous nous chargeons de toute la gestion administrative (assurances, salaires, permis de travail, maladie, etc.).
- ✓ En cas de maladie ou d'accident, pas de paperasse ni de frais pour vous, nos assurances prennent tout en charge.
- ✓ Flexibilité pour les délais de congé: 2 jours pour les 3 premiers mois de travail; 7 jours du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> mois d'un emploi ininterrompu; 1 mois dès le 7<sup>e</sup> mois de travail.



Pour plus d'informations:  
Yv-Jobs SA, Rue de la Moya 1, 1920 Martigny  
Tél. 027 722 59 72  
[www.yv-jobs.com](http://www.yv-jobs.com)

Placement de personnel fixe et temporaire:  
Bâtiment - Industrie - Travaux spéciaux - Tertiaire  
[info@yv-jobs.ch](mailto:info@yv-jobs.ch)

# Imprimerie Gessler SA

# 160 ANS de sang d'encre

UVAM



**E**n 1859, lorsque Philippe Erné créa l'atelier de lithographie qui allait devenir plus tard l'imprimerie Gessler, avait-il seulement osé penser qu'en 2019, on en parlerait encore? Un sang d'encre, voilà comment la famille Gessler fut déjà nommée par le passé. Car c'est bien de l'encre qui coule dans ses veines et a fait de l'imprimerie, au fil des générations, son fil conducteur.

**L'imprimerie Gessler SA a profité de son déménagement pour s'équiper de la dernière technologie en matière d'impression offset.**

160 ans, cela donne — bien au-delà d'une quelconque légitimation — le devoir de transmission, la responsabilité que cela ne s'arrête pas avec l'un d'entre eux, le sentiment que cette entreprise est une personne à part entière — même si elle n'est juridiquement que morale — et qu'elle mérite respect, attention et fierté!

C'est pour cela que, après avoir décidé de vendre les locaux du Centre d'Impression des Ronquoz, l'impri-

merie Gessler a choisi de poursuivre cette belle aventure en emménageant dans le bâtiment juste érigé par la cinquième génération, Carole et Grégoire Gessler.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, la «Manufacture des Iles», sise au Chemin des Iles 32 à Sion, abrite les sociétés de la famille Gessler: l'unique fabrique valaisanne de stores, Michel Stores SA, gérée par Carole Gessler-Barras, les Editions de la Matze Sàrl sous la férule littéraire d'Isabelle Gessler, l'agence de publicité et communication GV-suel Sàrl ainsi que l'Imprimerie Gessler SA administrées par Jean-Paul Gessler et enfin Gessler Print SA imprimerie de papiers-valeurs codés et sécurisés fondée par Grégoire Gessler.

**«Le monde ne nous appartient pas, nous le louons à nos enfants»**

Aussi la «Manufacture des Iles», presque 5000 m<sup>2</sup>, a été construite par volonté d'entrer dans l'ère écologique 2020: une isolation optimale, une toiture photovoltaïque, un éclairage LED ultra basse consommation, des WC sans eau, un parking pré-équipé pour

les véhicules électriques, un chauffage par pompe à chaleur, la récupération des calories des compresseurs, bref aucune énergie d'origine fossile et une économie poussée à son paroxysme. L'imprimerie Gessler SA a profité de son déménagement pour s'équiper de la dernière technologie en matière d'impression offset avec le séchage instantané et sans chaleur par polymérisation de l'encre sous lampe LED, permettant ainsi de raccourcir encore les délais de fabrication.

Une aussi grande longévité s'explique, non seulement par l'esprit entrepreneurial de la famille Gessler, par le savoir-faire développé au fil des décennies et par l'utilisation des dernières technologies, mais également par la passion indéfectible des collaborateurs.

Nouvelles technologies, nouveaux locaux, équipe compétente à l'écoute de la clientèle, c'est avec ces arguments-là et à travers tout le savoir que le papier rend traçable et archivable, que l'imprimerie Gessler participe depuis 160 ans à l'activité économique, culturelle et créative de notre pays. ■



# PROMOUVOIR la conception d'espaces publics attrayants

Par Lucien Christe

Secrétaire patronal JardinSuisse Valais



**C**'est dans le cadre du nouveau rendez-vous printanier du CERM, «Le Comptoir – 180°», que sera remis le premier Prix «Jardins & Paysages Valais». Initiative originale née d'une collaboration entre l'Etat du Valais et l'association professionnelle cantonale des paysagistes «JardinSuisse Valais», ce Prix bisannuel est appelé à gagner en importance et en visibilité ces prochaines années.

**L'essence de ce Prix vise à encourager la conception et la réalisation de projets paysagers de qualité et durables, accessibles au public et conçus en collaboration avec des professionnels du paysage. Marielle Savoyat, architecte EPFL et commissaire du Prix «Jardin & Paysage Valais 2018».**

«La genèse de ce Prix est le fruit d'une rencontre entre le Service de la Mobilité de l'Etat du Valais et l'association "JardinSuisse Valais"», explique Marielle Savoyat, architecte EPFL et commissaire du Prix «Jardins & Paysages Valais 2018» qui poursuit: «C'est en effet à l'occasion d'une discussion entre le Service de la mobilité et l'association des paysagistes valaisans qu'a germé l'idée de valoriser les réalisations paysagères de qualité.» Dans la foulée, le Service des bâtiments, monuments et archéologie intègre la démarche. Un règlement ad hoc est ensuite élaboré et l'information largement diffusée à travers le Canton.

Pour cette première édition du Prix, les projets réalisés sur le territoire cantonal entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 août 2018 sont déclarés éligibles.

## Des candidatures issues de tout le canton

Les organisateurs ont rencontré un succès encourageant! «C'est réjouissant: nous avons reçu des dossiers des quatre coins du Valais, représentatifs des réalités du Vieux-Pays, à savoir urbains, villageois, lacustres ou encore montagnards», relève Marielle Savoyat. Les candidatures peuvent être présentées par un bureau, une entreprise ou une institution publique/privée. Les projets doivent cependant concerner des aménagements ouverts au public. Les buts poursuivis par le Prix s'inscrivent résolument dans l'air du temps et les préoccupations environnementales. Ils cherchent notamment à poursuivre une démarche de sensibilisation aux aspects de bonnes pratiques paysagères prônant la qualité dans le domaine des aménagements publics et des infrastructures de mobilité accessibles au public, tout en démontrant que lesdites infrastructures peuvent répondre aux attentes du développement durable. Ces valeurs, les paysagistes de «JardinSuisse Valais» les incarnent avec passion.

## Rendez-vous à «Le Comptoir – 180°»!

Placé sous la présidence de Philippe Venetz (architecte cantonal) et la vice-présidence de Stéphane Lattion (président de «JardinSuisse Valais»), le jury est composé de sept membres issus d'horizons professionnels distincts. Après délibération, ils ont désigné un lauréat et attribué trois mentions. Trois critères de jugement — environnement, entretien et qualité — ont finalement couronné la Section Parc et jardins de la Commune de Sion, pour la création d'un biotope pour l'école primaire de Châteauneuf. «Outre la qualité paysagère du projet, plusieurs éléments ont séduit le jury», souligne Marielle Savoyat. «Le biotope s'intègre très bien, il rappelle l'histoire du Valais, revêt un caractère pédagogique et didactique, tout en variant les essences afin de favoriser la biodiversité et d'attirer notamment la microfaune.» Les projets sélectionnés par le jury seront à découvrir du 2 au 5 mai prochains, à l'occasion du «Comptoir – 180°», dans une exposition consacrée au Prix «Jardins & Paysages Valais 2018». La cérémonie de remise des prix se déroulera au cœur de l'exposition le vendredi 3 mai. ■

Pour de plus amples informations:  
[www.vs.ch/web/sbma/prixdesjardins](http://www.vs.ch/web/sbma/prixdesjardins)  
[www.jardinsuisse-valais.ch](http://www.jardinsuisse-valais.ch)  
[www.180degres.ch](http://www.180degres.ch)

## L'AVEN SE DÉVELOPPE

# Du Haut-Valais jusqu'à AMSTERDAM !

Par Nicole Cina

Secrétaire patronale adjointe AVEN



**F**ondée en 2001, l'Association valaisanne des entreprises de nettoyage (AVEN) comptait 6 entreprises lors de sa constitution. Aujourd'hui, 18 ans plus tard, l'association réunit un total de 30 membres et depuis l'année passée, pour la première fois, également des entreprises de la partie germanophone du canton. Il y a deux ans, l'association s'est fixé comme objectif de renforcer sa présence dans le Haut-Valais, de se rapprocher des entreprises germanophones et de mieux comprendre leurs besoins. Avec Hans-Peter Heinzmann, gérant de l'entreprise Heinzmann Reinigungs AG à Eyholz, pour la première fois un membre Haut-Valaisan a même

### En plus de son engagement dans la formation, l'aven favorise les échanges actifs entre ses entreprises membres.

rejoint le comité de l'association. C'est lors de l'Assemblée générale du 8 mars aux Domaines des Chevaliers à Salquenen que M. Heinzmann a officiellement intégré le comité, en même temps que Christine Domenig (DBA Services Sàrl à Nendaz). Le comité, composé de sept membres, s'est fixé comme objectifs de promouvoir au cours des prochaines années la professionnalisation du monde du nettoyage et la reconnaissance du métier. Le développement de la formation initiale et continue est également un objectif principal du comité. L'association continuera à défendre activement la voix patronale valaisanne au sein du partenariat social romand de la branche.

### Echanger des idées et profiter des synergies

En plus de son engagement dans la formation, l'AVEN favorise les échanges



*Le comité de l'aven (de gauche à droite): Pierre Berthod, David Micheloud, Rachel Pitteloud, Roger Bonvin (Président), Christine Domenig (nouvelle membre du comité), Pascal Gini, Hans-Peter Heinzmann (nouveau membre du comité).*

actifs entre ses entreprises membres. C'est pourquoi l'association a invité l'année dernière ses membres à participer à un voyage à l'ISSA Interclean à Amsterdam. Il s'agit du plus grand salon mondial de l'industrie du nettoyage, qui attire plus de 30000 visiteurs tous les deux ans. L'ISSA Interclean est la plate-forme de réseautage de l'industrie mondiale du nettoyage. Les 13 participants au voyage de l'association ont pu découvrir les dernières technologies dans le domaine du nettoyage et échanger des idées avec plus de 800 exposants présents. Outre le voyage de l'association, l'AVEN a également organisé pour la première fois une rencontre «After-work», qui a eu lieu le 7 juin 2018 au Clos du Château à Sion. Le but était de faire connaissance avec ses membres, d'échanger des idées et de partager un moment de convivialité. Pour 2019, une nouvelle édition de la rencontre «After-work» est prévue le jeudi 23 mai 2019 au Greenfit à Salquenen.

### Un espace de formation dédié à la formation en Valais

En collaboration avec la Maison romande de la propreté (MRP), l'aven souhaite développer l'offre de formation

continue et de perfectionnement professionnel en Valais. La MRP, inaugurée le 23 avril 2004, est une base essentielle vers la professionnalisation de la branche du nettoyage. La Maison romande de la propreté offre des formations variées, modulaires ou complètes pour les adultes, les apprentis (CFC ou AFP d'Agent de Propreté), les professionnels préparant le Brevet fédéral de spécialiste en nettoyage des bâtiments ainsi que la Maîtrise fédérale de nettoyeur. Actuellement, toutes les formations ont lieu au centre de formation de la MRP à Ecublens. Pour l'avenir, il est prévu d'ouvrir un espace de formation avec une salle de cours et un espace dédié aux exercices pratiques, en Valais. Le but est que les entreprises valaisannes puissent bénéficier de toutes les facilités pour faire former leur personnel sur place, sans de trop grands déplacements. La MRP poursuit également le projet d'un véhicule atelier mobile, qui permettrait d'offrir des formations sur mesure directement dans les locaux des entreprises ou sur les sites, chez les clients. ■

Pour de plus amples informations:  
[www.aven-vs.ch](http://www.aven-vs.ch)  
[www.maisondelaproprete.ch](http://www.maisondelaproprete.ch)



## **Les meilleurs outils des pros pour les pros: les Véhicules Utilitaires VW.**

Quand on travaille dur, il faut des outils robustes et fiables. L'agile Caddy, le pratique Transporter, le spacieux Crafter et le puissant Amarok sont à la hauteur de toutes les tâches. Economiques et fiables, ils remplissent leur mission et vous aident à relever tous les défis. Alors choisissez les bons outils afin de pouvoir vous consacrer entièrement à votre travail.

**VW Véhicules Utilitaires. Le meilleur investissement.**



**Véhicules  
Utilitaires**



**Garage Olympic Rte d'Aproz Sion SA**

Rte d'Aproz 4  
1950 Sion  
Tél. 027 323 75 12  
[www.garageolympic.ch](http://www.garageolympic.ch)

# CRETTAventure

# NOUVEAUX locaux

# à Riddes

UVAM

**L**e magasin de vêtements, chaussures et accessoires de Gérard-Philippe Crettaz change d'adresse, mais reste à Riddes. CRETTEAventure mise toujours sur une mode sport chic, mais dans un espace plus aéré.

**Les acheteurs se déplacent de toute la Riviera et du Haut-Valais pour trouver la marque du groupe allemand difficilement disponible ailleurs.**

Depuis le 26 mars dernier, la boutique a une vitrine toute neuve. CRETTEAventure a déménagé rue Combremont 4, à côté de la poste, à Riddes. Le patron saisit ainsi une opportunité de gagner en visibilité, mais pas seulement. Il précise: «Dans mes anciens locaux de la Coop, j'étais un peu à l'étroit, maintenant l'espace du magasin est mieux aménagé et offre plus de choix et de confort au client.»

#### 47 ans d'expérience

Gérard-Philippe Crettaz se plaît à dire qu'il a eu deux vies. De 1972 à 2000, il gère un premier magasin aux côtés de ses parents Louis et Betty. L'enseigne familiale s'appelle Crettaz Sport et Mode. Puis, au décès de son père, il décide de se lancer seul, comme indépendant, et crée CRETTEAventure Sàrl. Un changement de cap précise le commerçant: «J'avais besoin et l'envie de monter ma propre affaire.» Il aban-

donne alors la vente d'articles de sport comme les skis et les baskets pour offrir une gamme de vêtements, chaussures et accessoires. Le Valaisan prend le pari de lancer une marque allemande dans sa boutique de Riddes: Camel Active Valais. On est en 2001, c'est le début de sa «deuxième vie».

#### Une mode au look sport chic

La marque naît dans le sillon de la célèbre course Camel Trophy. Les vêtements créés pour les concurrents et qui n'ont pas été utilisés séduisent rapidement le grand public. «Ils connaissent un fort succès grâce à la qualité des tissus, leur look intemporel et inimitable», analyse Gérard-Philippe Crettaz. Il avoue être «tombé en amour pour ces vêtements que l'on peut porter tous les jours, en outdoor ou en ville.» Le commerçant insiste sur leur look sport chic qui séduit ses clients de 18 à 88 ans.

#### Un assortiment attendu

Si Camel Active s'adresse avant tout aux hommes, CRETTEAventure propose quelques microséries pour femmes. Reste que sa clientèle est avant tout masculine. Les acheteurs se déplacent de toute la Riviera et du Haut-Valais pour trouver la marque du groupe allemand difficilement disponible ailleurs. Ils se plaignent aussi à faire leur choix parmi une dizaine d'autres marques complémentaires, à l'instar de Calamar qui offre une gamme de tenues plus urbaines, mais toujours à l'élégance sportive. Les dernières collections actuellement disponibles en magasin ont été choisies par le patron l'été dernier à Berlin, puis commandées à Zurich. Gérard-Philippe Crettaz assure que «Berlin est la nouvelle capitale de la mode». ■

Pour plus d'information sur le magasin et ses horaires: [www.crettaventure.ch](http://www.crettaventure.ch)

Gérard-Philippe  
Crettaz alias  
Camel Man



# AVENCHES TATTOO

## LE SEUL MILITARY TATTOO DE SUISSE ROMANDE



### PROGRAMME

- 11h30 – Départ de la gare TMR d'Orsières
- 11h50 – Départ de la gare TMR du Châble
- 12h00 – Départ de la gare TMR de Sembrancher
- 12h30 – Départ de la place de Rome à Martigny
- 15h00 – Parade en vieille ville d'Avenches avec la participation des orchestres militaires invités
- 16h00 – Ouverture des portes
- 17h00 – Tattoo

Départ pour le Valais à la fin du spectacle

Arrivée à Martigny

### INFOS PRATIQUES

- Le prix inclut :
  - Le transport en car TMR
  - Une place numérotée avec siège

**RÉSERVATION**  
021 723 33 30  
OU EN LIGNE !

[www.octodure-voyages.ch](http://www.octodure-voyages.ch)  
octodure@tmrsa.ch

CHF 120.-  
PAR PERSONNE

# La nouvelle gare du Châble REDYNAMISE la région

Par Yannick Barillon

Journaliste RP

**L**a nouvelle gare TMR du Châble mise en service en novembre dernier a été inaugurée le 24 janvier. Pascal May, responsable marketing des TMR revient sur l'importance de cette première liaison train-télécabine de Suisse.

**Cela nous permettrait d'accueillir peut-être dès 2020 la nouvelle génération de rames CFF à deux étages.  
La liaison directe Lausanne-Le Châble pourrait ainsi être assurée en 1 h 15, réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>.**

**Pascal May, quel premier bilan tirez-vous depuis l'ouverture de la nouvelle gare ?**

Même si la saison n'est pas encore terminée, le bilan est déjà très satisfaisant. Tous les échos sont positifs. Nous n'avons eu aucun problème technique lié à l'exploitation de la ligne et sommes ravis d'avoir nos trains dans un dépôt à l'abri du gel. On constate aussi que l'objectif de fluidifier le trafic à l'origine de la construction de cette gare souterraine se vérifie et se concrétise pleinement.

**En quoi la gare du Châble est-elle unique en Suisse ?**

Elle est la première gare dont la ligne offre un raccordement direct avec les télécabines et les bus à destination de Verbier et Bruson. Cette synergie avec le réseau à voie normale est unique. Cela signifie concrètement que le voyageur peut se rendre, par exemple, de Zurich ou de Genève, au Châble sans changer de train.



La nouvelle gare souterraine du Châble

**Quel est l'apport de ce nouvel aménagement pour la région ?**

A l'échelle locale, le quartier de Curala s'est beaucoup développé. Cela dynamise surtout la liaison plaine-montagne. C'est une nouvelle mobilité qui est offerte aux voyageurs pendulaires. La cadence des trains à la demi-heure en direction et en provenance de Martigny renforce l'attractivité du rail. Des offres combinées contribuent aussi à changer progressivement les habitudes de transport. Les TMR concrétisent ainsi la politique de mobilité douce décidée au niveau cantonal.

**L'impact touristique est-il déjà mesurable ?**

La gare et ses liaisons, ainsi que la présence d'un nouveau parking, convainquent les touristes à aban-

donner davantage leur voiture pour se rendre en station. Par ailleurs, des trains spéciaux peuvent déjà accueillir jusqu'à 400 personnes lors d'événements comme le Verbier festival. De manière générale, la gare est un véritable atout pour nos clients et nos partenaires touristiques.

**Quels sont les développements futurs que vous envisagez ?**

A l'heure actuelle, nous sommes déjà très fiers de la modernité de nos infrastructures qui répondent à un besoin croissant des gares européennes en termes de mobilité. Cela nous permettrait d'accueillir peut-être dès 2020 la nouvelle génération de rames CFF à deux étages. La liaison directe Lausanne-Le Châble pourrait ainsi être assurée en 1 h 15, réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>. ■



Soirée spéciale pour les membres de l'UVAM

# LE VERBIER FESTIVAL ORCHESTRA

se produira sous la direction de

## Manfred Honeck

avec la participation de **Joshua Bell**,  
célèbre violoniste américain.



## DIMANCHE 28 JUILLET 2019

### PROGRAMME

18 h 00 : Apéritif d'accueil garni      19 h 00: Concert à la salle des Combins

**Prix spécial pour les membres de l'UVAM**

**Fr. 80.-/personne** (attention, nombre de places limité)

**Inscription** jusqu'au 30 mai 2019 (Verbier Festival Orchestra du dimanche 28 juillet 2019)

Entreprise:

Association:

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

e-mail:

Bulletin d'inscription à retourner à l'UVAM, rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion ou par e-mail à [info@uvam-vs.ch](mailto:info@uvam-vs.ch)



# VERBIER Festival Orchestra

Par Catherine Sérou

**F**ort d'une renommée internationale toujours croissante, le Verbier Festival rayonne depuis plus de 25 ans auprès de la communauté musicale. La station alpine est le rendez-vous privilégié des mélomanes de Suisse et d'ailleurs, artistes et jeunes talents venus du monde entier. En 2018, les retombées d'un tel événement ont été retentissantes: plus de 65000 festivaliers se sont pressés aux concerts symphoniques, récitals, répétitions ouvertes au public ou ateliers de découverte et

habitants de la région une offre culturelle estivale aussi enrichissante que divertissante. En 2018, ce sont plus de 13000 spectateurs qui ont participé aux 104 événements organisés par Unlimited. Cette action se déploie également durant l'année, principalement en Valais, avec le Citizen artist project: concerts dans des établissements médicaux et EMS, ainsi que dans plusieurs églises et dans les écoles avec les Storytellers. Ce programme, qui a offert en 2018 six représentations participatives du conte musical *Ma Mère l'Oye*, est reconduit et étendu au printemps 2019 avec l'histoire de Ferdinand le taureau qui sera présentée à pas moins de 600 élèves, en collaboration avec la Fondation Vareille et avec le soutien du canton du Valais, de la Loterie romande et de la Direction des Écoles de Martigny.

Le Festival accueille également le Verbier Festival Philanthropy Forum, un cycle de tables rondes qui vise à redéfinir et à encourager l'initiative philanthropique. Cette question touche directement toute institution culturelle; à l'heure où il est de plus en plus ardu de trouver des sponsors et de les fidéliser, les mécènes privés et les institutions publiques sont d'autant plus essentiels. Le cadre du Verbier Festival, dont les programmes de formation — d'un budget de 3,8 millions en 2018! — sont directement concernés par cette activité mécénale, a offert un écrin de réflexion particulièrement apprécié des participants.

«Le Verbier Festival est l'un des plus importants festivals de musique classique en Europe. Plus de 340 concerts et événements sont proposés durant les dix-sept jours de festival. En 2014, une étude a estimé à 36 millions de francs les retombées économiques,

notamment pour la commune de Bagnes et le Valais (23 millions). Les recettes proviennent à 70 % du mécénat, des subventions et des sponsors alors que 30 % viennent de la billetterie.»  
*Chantal Desanger, Bilan, mars 2018*

En parallèle de son activité culturelle, le Festival mène depuis plusieurs éditions une réflexion sur son éco-responsabilité et encourage au développement durable avec l'aide de ses partenaires locaux. Parmi les actions déjà en place, le traiteur de l'événement propose dans ses points de vente une majorité de boissons et de produits de la région. Dès 2018, l'organisation a également décidé de renoncer aux bouteilles d'eau en PET, remplacées par des gourdes offertes à tous les musiciens, bénévoles et employés. Évoluer dans un cadre naturel alpin hors du commun est une chance, il est indispensable de contribuer à le protéger.

Après une édition anniversaire et son affiche hors norme, le programme 2019 fait la part belle à de jeunes stars montantes dont beaucoup se produiront pour la première fois au Verbier Festival. Comme chaque année, deux soirées consacrées aux musiques actuelles permettent de s'adresser à d'autres publics et sont toujours très plébiscitées par les habitants de la région; cet été, Gilberto Gil et le Plaza Francia Orchestra enflammeront ainsi la scène des Combins. À l'occasion de la 26<sup>e</sup> édition, les membres de l'UVAM bénéficient d'une offre unique valable pour le concert du 28 juillet qui se tiendra à la Salle des Combins. La virtuosité du violon de Joshua Bell sublimera le redoutable concerto de Dvořák. Romantisme toujours, le Verbier Festival Orchestra, sous la baguette de Manfred Honeck, exaltera le répertoire symphonique de Schubert. ■

## Après une édition anniversaire et son affiche hors norme, le programme 2019 fait la part belle à de jeunes stars montantes dont beaucoup se produiront pour la première fois au Verbier Festival.

de médiation «composés» dans tout le Valais jusqu'à dans les hauteurs de l'Alpage de La Chaux. Pour rendre cela possible, le Verbier Festival loge sur place les quelques 900 artistes, jeunes musiciens, journalistes et équipes, ce qui représente plus de 14000 nuitées dans les hôtels et chalets, de quoi réveiller la station durant l'été!

Si la mise en lumière des nouvelles générations d'artistes est le fer de lance du Festival depuis ses débuts, une vie estivale riche se dessine chaque année dans la commune de Bagnes, notamment grâce à Unlimited. Ce programme est conçu comme une passerelle vers la musique classique avec des concerts et activités gratuites ou peu coûteuses qui s'adressent à toutes les générations et qui ont pour vocation d'offrir à un public élargi et plus particulièrement aux



PERGOLAS  
BIOCLIMATIQUES  
**bioSSUN**  
Créateur de douceur extérieure

Distributeur agréé pour le Valais



Case postale 179  
Rte d'Aproz, 6  
CH-1951 SION  
Téléphone: 027 323 67 00  
Fax: 027 323 67 02  
E-mail: [info@biossun.ch](mailto:info@biossun.ch)  
[www.btasion.ch](http://www.btasion.ch)

Le complice de votre look  
CAMEL ACTIVE  
SPORT CHIC

## NOUVELLE ADRESSE RUE DE COMBREMONT 4 RIDDES



CAMEL ACTIVE  
L'oasis du sport chic

**CRETTAVVENTURE.CH**  
**CAMEL ACTIVE VALAIS > RIDDES**

« Face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours,  
non pas par la force mais par la persévérance ».

H. Jackson Brown

# Gessler

160 ans/d'imprimerie

IMPRIMERIE GESSLER SA - MANUFACTURE DES ILES - ROUTE DES ILES 32 - 1950 SION  
TEL. 027 327 72 33 - [info@gesslersa.ch](mailto:info@gesslersa.ch) - [www.gesslersa.ch](http://www.gesslersa.ch)

# La Banque Cantonale du Valais, le PARTENAIRE bancaire privilégié des PME valaisannes

Par Lysiane Tissières  
Responsable Communication

**P**artenaire bancaire privilégié des entreprises du canton, la BCVs propose une politique de crédit adaptée, un accompagnement durable et professionnel ainsi qu'une information économique utile. Son activité dépasse ainsi le simple exercice du métier bancaire conformément à la mission que lui a confiée le législateur valaisan.

**Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, elle dispose d'excellentes connaissances du tissu économique des PME.**

## La politique de crédit

Le rôle de la BCVs dans le développement de l'économie est fixé dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais qui stipule notamment que «La Banque contribue au développement harmo-

nieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche».

Elle remplit cette fonction notamment à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, elle dispose d'excellentes connaissances du tissu économique des PME.

Elle peut donc évaluer les risques au cas par cas, en fondant son analyse non seulement sur un examen statistique de chiffres, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la compétence du management ou la pertinence de la stratégie suivie.

La BCVs s'engage aussi en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée.

Par son action, elle contribue au maintien des emplois existants comme à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs pro-

## En un clin d'œil

Au 31 décembre 2018, la BCVs dénombrait dans son portefeuille clientèle 5256 sociétés avec personnalité juridique en progression nette annuelle de 3,9 % ou de 197 unités. Depuis fin 2008, 2038 entreprises supplémentaires, soit une croissance de 63,33 %, sont devenues clientes auprès de la BCVs. Ces entreprises détiennent des prestations de crédits auprès de la BCVs pour un montant de 1947 milliards de francs. Ces chiffres témoignent de la forte présence de la Banque et de son attachement aux PME valaisannes.

## Prix Créateurs BCVs : 10<sup>e</sup> édition !

Ce concours de référence dans le domaine de l'innovation a été créé, voici 10 ans, par la Banque Cantonale du Valais et Business Valais. Sa vocation est restée identique au fil des ans: promouvoir et récompenser les projets innovants développés par les particuliers, les PME et les start-up, quel que soit le domaine d'activité.

Cette édition 2019 s'annonce prometteuse avec le dépôt de très nombreuses candidatures en provenance de tout le canton.

Le jury, composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique, a maintenant la lourde tâche de déterminer les trois finalistes avant d'inviter le public à voter pour le finaliste de son choix.

Le gagnant recevra un prix d'une valeur totale de 30 000 francs et sera dévoilé le 6 juin prochain lors d'une soirée de gala. Cette dernière réservera, 10<sup>e</sup> anniversaire oblige, quelques belles surprises.

Pour en savoir plus: [www.prixcreateurbcvs.ch](http://www.prixcreateurbcvs.ch)

pices à l'innovation. Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques: entrepreneurs, associations professionnelles, organismes de promotion économique, institutions et monde politique.

## Un partenariat à plusieurs facettes

Pour la BCVs, entreprendre pour les entreprises ne signifie pas uniquement financer, mais aussi conseiller, informer, susciter, échanger: en un mot accompagner. Elle est active également dans le domaine de l'information économique et du conseil aux entreprises. L'observation conjoncturelle, la publication d'indicateurs économiques, la mise en place de conférences thématiques constituent quelques exemples concrets de ce soutien aux PME face aux mutations incessantes des conditions du marché. ■

## Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande\*

# SAINT-AUGUSTIN, PORTEUR DE SENS UN SAVOIR-FAIRE PLUS QUE CENTENAIRE

***Une entreprise, trois départements :  
presse, éditions livre et librairies  
au service de la parole.***

**Mercredi 22 mai 2019 de 17 h 30 à 19 h 00**

Librairie Saint-Augustin, avenue de la Gare 1, 1950 Saint-Maurice  
(Gare CFF à 2 minutes, places de parc à proximité) [www.staugustin.ch](http://www.staugustin.ch)

#### Programme:

- 17 h 30 Accueil et mot de bienvenue par Dominique-Anne Puenzieux
  - Visite de la librairie en activités
  - Présentation de l'entreprise Saint-Augustin
  - Partage d'expérience
- 19 h 00 Apéritif

**Emanuelle Zufferey**  
**Responsable Canton du Valais**  
Téléphone +41 27 744 31 78  
[valais@femmespme.ch](mailto:valais@femmespme.ch)

N'hésitez pas à venir avec toute personne intéressée par notre Association et ses activités. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir et de partager un moment d'échange et de convivialité et vous adressons nos chaleureuses salutations !

\* Femmes PME Suisse romande est l'association des femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une PME en qualité de responsable. Présente dans six cantons romands, l'association veut favoriser les échanges d'expérience entre ses divers membres, valoriser et faire connaître le travail des Femmes PME en démontrant la richesse de leur apport pour l'économie du pays, et montrer qu'elles ne sont pas seules à devoir gérer le professionnel, parfois l'émotionnel, et que l'échange d'expérience peut faciliter leur quotidien et être source de plus-value dans l'entreprise. Plus d'informations : [www.femmespme.ch](http://www.femmespme.ch)

#### Je m'inscris à la soirée-rencontre du 22 mai 2019

Nom ..... Prénom .....

Entreprise .....

Adresse .....

Tél. .... e-mail .....

Nombre de personne .....



Porteur de sens



Union valaisanne des arts et métiers  
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Inscription à retourner par e-mail à [valais@femmespme.ch](mailto:valais@femmespme.ch). Places limitées (max. 20 participantes). Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Délai: lundi 17 mai 2019

# Femmes PME

UVAM

**E**n cette année 2019, l'Association Femmes PME Suisse romande fêtera son cinquième anniversaire. Pour parler de la jeune association, rencontre avec la déléguée pour le canton du Valais, Emanuelle Zufferey. Avec passion, elle explique ce qu'est «être une femme PME» en 2019.

## Comment êtes-vous devenue entrepreneure?

Bien que j'aie toujours apprécié mon métier d'infirmière, le système de santé ne me convenait pas. Lorsque j'ai compris que je ne pourrais pas changer les choses, j'ai cherché une alternative et me suis tournée vers un domaine où le statut d'indépendant est plus courant. C'est en rencontrant mon conjoint et associé que les contours de notre future société se sont dessinés.

## Pourquoi Femmes PME?

La plupart des réseaux ne clivent pas les genres, néanmoins, le pourcentage de membres féminins excède rarement les 10 %. Il est même parfois inexistant. Les femmes y sont peu actives, pour diverses raisons. Elles détiennent des compétences importantes et spécifiques au sein des entreprises, mais celles-ci restent cachées dans les bureaux. Le monde de l'économie a beaucoup à gagner à rencontrer ces femmes. Pour cela, il faut que chacune prenne conscience de sa valeur et de la place qu'elle occupe réellement dans l'économie. Femmes PME met en valeur ces compétences et met en relation ces femmes pour que chacune puisse prendre sa place. Les événements organisés tout au long de l'année

**Il faut que chacune prenne conscience de sa valeur et de la place qu'elle occupe réellement dans l'économie. Femmes PME met en valeur ces compétences et met en relation ces femmes pour que chacune puisse prendre sa place.**

**Emanuelle Zufferey, vous reprenez aujourd'hui la responsabilité de la section valaisanne de Femmes PME Suisse romande. Pouvez-vous nous présenter?**

Je suis née en 1980, j'ai d'abord été infirmière, avant d'opérer une reconversion professionnelle dans le design d'intérieur. Cofondatrice et CEO de Plug and Play depuis 2012, je suis active dans l'agencement d'intérieur en verre. Côté loisirs, je pratique le parapente de haut niveau.

## Femmes PME Suisse romande

A l'initiative de l'USAM, les femmes actives dans la gestion de PME ont créé une association professionnelle appelée Femmes PME Suisse. Tandis que KMU Frauen Schweiz est active depuis 25 ans en Suisse alémanique et au Tessin, Femmes PME Suisse romande n'a été lancée qu'en 2014 dans les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais. En Romandie, l'association est supracantonale et siège à la Chambre des arts et métiers depuis mai 2016.

## Etre une femme PME

En moins de cinq ans, le bras romand de l'association est passé de 20 à 380 membres. S'adressant aux femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise ou d'une PME en qualité de responsable, l'association offre des rencontres régulières pour échanger expériences, connaissances et compétences. Le réseau met en lumière la richesse apportée à l'économie du pays par le travail des femmes dans les PME, valorise leur engagement et démontre leur complémentarité avec les hommes dans la gestion d'entreprises.

[www.femmespm.ch](http://www.femmespm.ch)



## Chiffres-clé

Nombre de membres de Femmes PME Suisse romande: **380**

Répartition des membres par canton: **VD (41%), NE (36%), FR (7%), JU (6%), GE (4%) et VS (6%)**

Nombre de rencontres organisées en 2018: **31**

Budget de fonctionnement:  
**40'000 francs**

sont ouverts à tous et sont l'occasion de nous présenter.

## Que vous apporte Femmes PME?

Personnellement, j'y ai trouvé un espace de dialogue, un réseau de soutien et des compétences professionnelles extrêmement pointues que chacune met à disposition de l'association. Je peux donc bénéficier de conseils de qualité me permettant d'améliorer la gestion de mon entreprise. Les rencontres organisées sont également l'occasion de partager des moments conviviaux, d'échanger sur des problématiques diverses, professionnelles comme personnelles, et de bien rigoler. La vie d'indépendante et de patron de PME est souvent prenante et ces soupapes de décompression sont indispensables à un bon équilibre. ■

# VerticAlp Emosson, un **VOYAGE** ascensionnel face au Mont-Blanc

Par Cyril May

Responsable marketing et administration



**A**u cœur de l'Espace Mont Blanc, VerticAlp Emosson offre la promesse d'un spectaculaire et inoubliable voyage sur rails. Trois installations uniques en leur genre vous

**VerticAlp Emosson est une attraction unique au monde et la garantie de vivre des émotions fortes.**

emmèneront du Châtelard jusqu'au barrage d'Emosson, à 1965 mètres d'altitude, pour une expérience insolite dans un cadre grandiose.

Un funiculaire, un train panoramique et un minifunic, une pente maximale jusqu'à 87 %, des paysages naturels d'exception, une vue imprenable sur le majestueux Mont-Blanc. VerticAlp Emosson est une attraction unique au monde et la garantie de vivre des émotions fortes.

## Un des funiculaires les plus raides du monde à deux cabines

Le point de départ de l'aventure se situe au Châtelard (1125 mètres), dans la vallée du Trient, à la frontière franco-suisse entre Martigny (CH) et Chamonix (F). Embarquez à bord du funiculaire à deux cabines le plus raide de la planète à destination des Montuires pour une ascension de 700 mètres à travers les étages alpins. De là, le train panoramique avec wagons ouverts, véritable balcon roulant face au massif du Mont-Blanc, vous conduit à flanc de montagne jusqu'au pied du barrage d'Emosson. Le minifunic clôt l'ascension, qui dure moins d'une heure au total. Débarquez alors sur l'esplanade d'Emosson, d'où vous surplombez la deuxième plus importante retenue d'eau

de Suisse. A relever que les installations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux familles avec poussettes.

## Traces de dinosaures et tourisme doux

Sur place, de nouveaux horizons s'ouvrent à vous. Partez à la découverte des trois barrages de la région, empruntez le sentier balisé menant aux traces des dinosaures sur le site du Vieux-Emosson, avec ses empreintes datant de plus de 250 millions d'années, suivez les nombreux itinéraires de randonnées vers les sommets environnants ou profitez simplement du paysage depuis le restaurant du barrage. De Vernayaz à Vallorcine, la Vallée du Trient tout entière mise sur le tourisme doux et propose une variété d'expériences authentiques à vivre en famille ou entre amis. Du zoo des Marécottes aux gorges du Trient, en passant par le refuge de Loriaz ou le musée Marconi à Salvan, nature, sport et culture s'entremêlent pour faire de cette région un havre de bien-être. ■

## VerticAlp en chiffres

3 installations sur rails	50 000 visiteurs annuels
3216 m de trajet au total	840 m d'ascension
7 tunnels	87 % de pente maximale

1 VerticAlp Café aux Montuires  
Ouvert du 18 Mai au 20 Octobre 2019

**Pour plus d'informations**  
<http://verticalp-emosson.ch>  
[info@verticalp-emosson.ch](mailto:info@verticalp-emosson.ch)  
T +41 (0)27 769 11 11



# La blockchain Quelles UTILISATIONS et quel impact sur notre environnement professionnel ?

Par Aurélien Vuilleumier

Consultant au sein de la société Heptagone digital risk management & security Sàrl,  
membre de l'association suisse des experts en lutte contre la criminalité économique

Par Dr Vincent Pignon

CEO et fondateur de la fintech WeCan.Fund SA, conseiller blockchain à l'Etat de Genève  
et directeur du programme de formation blockchain à Créo Genève

Pro-Economy.vs



**L**es crypto-monnaies, réputées volatiles et criminelles, ont mauvaise réputation auprès des intermédiaires financiers. En réalité, aucun obstacle juridique ou technique majeur ne les distingue de valeurs mobilières classiques, notamment sur le plan de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Pas un jour ne passe sans que la technologie Blockchain, ou sa principale réalisation à ce jour, les crypto-monnaies, ne s'affichent dans la presse.

**Malgré le positionnement voulu de la Suisse comme un des principaux hubs de cette nouvelle économie, les relations avec le secteur bancaire semblent rester une importante pierre d'achoppement.**

Après une année 2017 marquée par l'explosion des cours avec un Bitcoin culminant à près de \$ 20000 en décembre, l'année 2018 fut surtout marquée par l'effondrement des prix — la fin d'une bulle spéculative, selon nombre de commentateurs avertis.

L'année 2018 a également été marquée la progression des ICO, pour Initial Coin Offering, avec pas moins de \$ 13,7 milliards levés à l'international dans 537 projets différents. Selon le cabinet PwC1, c'est plus de \$ 1,9 milliard qui auraient été levés par des ICOs en Suisse en 2017 et 2018.

Toutefois, malgré le positionnement voulu de la Suisse comme un des principaux hubs de cette nouvelle économie, les relations avec le secteur bancaire semblent rester une importante pierre d'achoppement.

Nombreux sont en effet les entrepreneurs qui confient lors de discussions informelles qu'ils cherchent depuis des mois à ouvrir des comptes bancaires sans succès, et se

trouvent forcés de se rabattre sur Gibraltar, le Luxembourg ou Malte faute d'y parvenir en Suisse.

Se pose dès lors la question des raisons de ce blocage. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce ne sont pas les cours des crypto-monnaies, qui, bien que très volatiles, n'impactent l'intermédiaire financier que de manière très indirecte.

En effet, la majorité des banquiers suisses travaillant aujourd'hui avec les acteurs de la crypto se contentent d'ouvrir des comptes libellés en monnaies nationales – sur lesquelles sont versés les produits d'opérations de change crypto-fiat. Tout au plus certains offrent des services de «custodianship», détenant pour le compte de leurs clients des portemonnaies électroniques. Dans un cas comme dans l'autre, c'est bien le client de la banque qui supporte le risque de change, et non pas cette dernière.

## Un cadre juridique clair et à la pointe du progrès

Deuxièmement, s'agissant du flou réglementaire — longtemps considéré à juste titre comme un important facteur de risque — il semble aujourd'hui largement résorbé, l'année 2018 ayant en effet vu de grands progrès sur le plan législatif.

Ainsi, en février 2018, la FINMA publie un guide pratique centré sur les ICOs. Point central: les jetons (tokens) émis lors d'une ICO sont désormais qualifiés de jetons de paiements, d'utilité ou d'investissement. Des critères concrets permettent de les distinguer, et des indications claires sont données quant à la qualification juridique que la FINMA entend leur donner. Les jetons d'investissement, par exemple, sont traités comme des valeurs mobilières, avec toutes les conséquences que cela suppose au regard du droit des marchés financiers.

En mai 2018, c'est le Canton de Genève qui publie un guide spécifique pour les ICOs. En plus de s'inscrire dans la continuité du guide FINMA, il comporte également des précisions fiscales sur le traitement des ICOs, et souligne la possibilité de demander un «*ruling*» préalable à l'administration fiscale cantonale.

En septembre 2018, c'est l'Association suisse des banquiers qui propose à ses membres un guide pratique pour l'ouverture de comptes en lien avec les projets Blockchain. Reprenant lui aussi les bases posées par la FINMA, il se concentre sur le respect des obligations de diligence en termes de KYC/AML.

### **Comme le Bitcoin, l'Ether et les autres crypto-monnaies ne peuvent être utilisées pour acheter des biens et services dans l'économie réelle, ou que de manière très marginale, la question du blanchiment se pose surtout lors de ces opérations de change.**

Enfin, en décembre 2018, c'est le Conseil Fédéral qui publie un important rapport principalement centré sur l'application aux Blockchains et aux crypto-actifs des différentes lois fédérales encadrant la finance «traditionnelle» (Code civil, Lois sur le blanchiment, sur l'infrastructure des marchés financiers, etc.).

S'agissant de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, le rapport pointe deux vulnérabilités, soit la difficulté d'identifier les parties à une transaction dans un système pseudonyme et l'absence d'information sur l'arrière-plan économique des transactions. Pour autant, le Conseil Fédéral conclut que la LBA ne nécessite pas de révision en profondeur.

En l'absence de réel risque juridique ou financier pour les intermédiaires financiers opérant avec les crypto-monnaies, le blocage constaté peut uniquement s'expliquer par un manque de savoir-faire, notamment pour ce qui est des processus KYC/AML, face à ces valeurs mobilières d'un genre nouveau.

#### **Pas besoin de réinventer la roue**

En réalité, l'expérience démontre qu'il n'y a pas lieu de réinventer la roue en termes de due diligence pour les crypto-monnaies.

Ainsi, indépendamment de la composante crypto, il convient toujours de s'interroger premièrement sur la réputation et les compétences des personnes animant une entreprise, si cette dernière est bien inscrite au registre du commerce et de comprendre exactement la manière dont elle génère ses revenus. En effet, la composante criminelle se manifeste principalement au travers de fraudes aux investisseurs (ICOs frauduleuses, manipulations de cours, etc.), de délits informatiques (hacking, ransomwares, script mining, etc.) et de l'utilisation de crypto-monnaies comme moyen d'échange pour l'acquisition de biens et services illégaux, notamment via le Darknet.

Ainsi, les vérifications sur l'arrière-plan économique et la personne sont indispensables, mais ne diffèrent que peu d'une due diligence traditionnelle.

Deuxièmement, s'agissant du volet crypto lui-même, le point central est ce qu'on pourrait qualifier de «réconciliation crypto-fiat», soit de comparer les informations visibles sur la blockchain (investissement initial, transactions et vente finale vers une monnaie fiduciaire) avec les informations et les documents fournis par le client et celles disponibles publiquement, à savoir la preuve de l'investissement initial, l'éventuel historique des cours, et la preuve de la vente finale vers une monnaie fiduciaire.

Au cœur de la stratégie AML en matière de crypto se trouvent donc les opérations de change crypto-fiat, qui sont les points d'entrée et de sortie inévitables de toute activité économique impliquant des crypto-monnaies.

Comme le Bitcoin, l'Ether et les autres crypto-monnaies ne peuvent être utilisées pour acheter des biens et services dans l'économie réelle, ou que de manière très marginale, la question du blanchiment se pose surtout lors de ces opérations de change. En effet, quel que soit le type d'infraction en cause, les criminels chercheront immanquablement à convertir leurs gains criminels en monnaies fiduciaires. Les intermédiaires financiers sont ainsi, une fois encore, la première ligne de défense.

En résumé, loin du casse-tête insoluble qu'on imagine souvent, les crypto-monnaies se prêtent tout à fait aux vérifications AML usuelles, pour peu qu'on les adapte à ces nouvelles valeurs mobilières. Et pour les cas complexes, quelques acteurs du monde de l'intelligence économique et du renseignement d'affaires offrent déjà des services en la matière, sur le même modèle que ce qui se fait depuis plusieurs années en termes d'externalisation des enquêtes de «due diligence».

### **L'impact de la blockchain dans le secteur comptable**

La technologie blockchain est là. 2019 sera l'année de sa montée en puissance pour atteindre son plus haut niveau d'adoption en 2023 — selon une étude menée par Deloitte<sup>1</sup>. Considérée comme la deuxième révolution numérique après Internet, la technologie blockchain vient disrupter les codes de l'économie grâce à des échanges décentralisés et transparents permettant d'injecter de la confiance entre les parties. Son impact marquera une rupture semblable à celle de l'arrivée d'Internet et sera sans doute l'origine de la quatrième révolution industrielle.

<sup>1</sup> et <sup>3</sup> Deloitte - 2018 global blockchain survey - Breaking blockchain open  
<https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/cz/Documents/financial-services/cz-2018-deloitte-global-blockchain-survey.pdf>



IMAGE BY GERD ALTMANN FROM PIXABAY

Il est cependant nécessaire de dissocier la valeur spéculative et le déchainement autour des cryptomonnaies, du potentiel résidant dans l'implémentation d'une solution blockchain. Celle-ci est articulée autour de trois pôles majeurs: décentralisation, sécurisation et transparence. Il est donc question de créer de la valeur économique bien réelle et non de la spéculation autour de cette technologie.

D'après Gartner<sup>2</sup>, cette technologie devrait générer plus de 3 trillions de dollars de valeur économique dans le monde d'ici 2030. De la finance au domaine médical en passant par l'agroalimentaire et le domaine énergétique, la question ne réside plus dans la pertinence d'une telle adoption, mais dans la manière de l'adopter pour les industries où elle s'avère bénéfique. Ceux qui comprennent aujourd'hui comment l'adopter prennent une longueur d'avance sur la compétition. Selon un sondage mené par Deloitte, 69 % des entreprises prévoient d'ailleurs de remplacer leur système actuel d'enregistrement de données par un système inscrit dans la blockchain.

#### **Mais alors quels sont les enjeux pour le secteur de la comptabilité ?**

Deloitte affirme qu'il s'agit uniquement d'une question de temps avant que cette technologie ne soit considérée comme un standard dans le secteur. Elle est la clé pour améliorer l'efficacité, l'uniformité des rapports financiers et des procédures d'audit. Voici les grandes tendances de fond qui se dégagent pour le secteur:

- **Automatisation des étapes:** en automatisant le rapprochement bancaire et l'écriture comptable, le métier de comptable se mue vers le conseil, l'accompagnement, l'analyse et l'optimisation permettant ainsi de se concentrer sur des étapes à haute valeur ajoutée.

- **Traitements des données de manière transversale par différents acteurs:** la confiance émanant de l'impossibilité d'altérer les données saisies dans la blockchain permet le traitement des mêmes données par différents acteurs — saisies par le client, ordonnées par le comptable, revue par l'auditeur et communiquées aux autorités.
- **Possibilité d'avoir une comptabilité en temps réel pour le client:** le rapprochement des preuves comptables et des opérations bancaires se faisant en temps réel, le client pourra accéder en direct à un tableau de bord de gestion de comptabilité analytique.

Au-delà de l'aspect théorique, le phénomène est déjà enclenché. Les cabinets d'audit ont bien compris la nécessité de cette transformation. Ernst & Young a lancé en avril 2018 un projet pilote appelé «Blockchain Analyzer» permettant de faciliter les transactions en automatisant une partie de l'audit grâce à des smart contracts. KPMG et Microsoft ont créé «Blockchain Nodes» afin d'identifier les usages de la blockchain dans le cadre de la décentralisation des données. A noter que le cabinet du Big Four fait également partie de la Wall Street Blockchain Alliance. Enfin, Deloitte n'est pas en reste avec son projet «Rubix» explorant le transfert d'actifs avec des ICOs, désireux de rendre cette technologie accessible. L'un des actionnaires de WeCan Group — la société Request — propose d'ailleurs des solutions qui permettent de documenter les transactions blockchain dont nous sommes l'intégrateur exclusif pour la Suisse.

A toutes les échelles, l'industrie a donc bien compris l'importance de se préparer pour cette nouvelle révolution. Internet a été la révolution de l'information. La blockchain sera la révolution de la valeur. Comme toute révolution elle devra répondre à l'émergence parallèle de nouveaux enjeux notamment écologiques — lié à la consommation énergétique engendrée par l'activité de minage — de gouvernance — concernant la concentration de puissance de calcul à certains endroits du globe — mais aussi juridique quant à la détention de données personnelles. ■

<sup>2</sup> Gartner - Forecast: Blockchain Business Value, Worldwide, 2017-2030  
<https://www.gartner.com/doc/3627117/forecast-blockchain-business-value-worldwide>

# CITERNA SA

REVISION DE CITERNES

fête ses

# 50



# ANS

d'activité

A votre service depuis 1969,  
...et pour encore longtemps !

# CITERNA ARDON SA pérennise ses 50 ans d'expérience

UVAM

**C**réée en 1969, l'entreprise de révision de citerne d'Ardon s'associe en juillet 2018 au distributeur de combustibles Pétrole-Carbona SA à Conthey. Un rapprochement gagnant pour les clients. Pascal Clemenzo est soulagé. Le directeur de Citerna Ardon SA est proche de la retraite et sans solution de succession. L'an dernier, il rencontre son

## Une offre diversifiée au fil des ans

Dès les années nonante, les sociétés de remontées mécaniques représentent un nouveau marché. Pascal Clemenzo raconte: «Nous posons en haute altitude des installations de remplissage pour le diesel destiné aux ratracks.» Citerna Ardon SA conçoit aussi des stations essence clé en main puis assure la pose des distributeurs et automates. Enfin, dès les années deux mille, le directeur se lance dans l'entretien de step et de réservoirs de produits chimiques, essentiellement pour l'industrie.

## Une triple certification ISO

Le plus grand défi, mais aussi la plus grande fierté de cet entrepreneur reste la certification ISO. Il l'obtient il y a dix ans non seulement pour la qualité et l'environnement, mais aussi pour la santé et la sécurité au travail. «C'était important pour le personnel et pour la clientèle, c'est la reconnaissance de la qualité de notre travail», lâche fièrement Pascal Clemenzo. Un

processus aussi long que coûteux qui permet à l'entreprise une labellisation Valais excellence. Ce choix attire une nouvelle clientèle soucieuse du respect des normes qualité.

## Un avenir assuré grâce à Pétrole-Carbona SA

Aujourd'hui, Citerna Ardon SA est active dans tout le canton du Valais avec ses dix collaborateurs. Plus de la moitié sont titulaires d'un brevet fédéral. Désormais la société de Pascal Clemenzo est filiale de la société Pétrole-Carbona dirigée par Jean-Hugues Boulnoix. Ce dernier souligne: «c'est une solution idéale pour les deux entités et c'est plus simple pour le client qui bénéficie maintenant d'un service intégré». Le patron de Citerna Ardon SA continue de planifier et d'organiser les révisions de citerne. La passion du métier l'encourage à rester actif jusqu'en décembre 2020. En attendant, Pascal Clemenzo est fier de fêter le jubilé de l'entreprise familiale. ■

**«C'était important pour le personnel et pour la clientèle, c'est la reconnaissance de la qualité de notre travail».**

ami d'enfance Jean-Hugues Boulnoix qui dirige la société Pétrole-Carbona SA. L'idée de s'associer s'impose. Pour le réviseur de citerne, la continuité de son activité est assurée. Pour le distributeur de carburants, la synergie est évidente. Ce nouveau partenariat valorise une expérience de plus de cinquante ans offrant désormais deux services à la clientèle.

## Une entreprise familiale pionnière

En 1969, Ernest le père de Pascal Clemenzo crée avec deux associés Citerna Ardon. Avec la société Stücki à Sierre et André Roduit à Sion, ils sont les pionniers de la révision de citerne en Valais. Pascal n'a que quinze ans, mais s'active déjà pendant les vacances pour aider son père. Puis, il décroche son CFC de monteur en chauffage et se forme pour le brevet fédéral de réviseur de citerne au sein de l'entreprise familiale qu'il reprend en 1980. Depuis, il n'a de cesse de moderniser et de développer ses activités. Il agrandit le dépôt puis achète de nouveaux véhicules et de l'outillage spécialisé.



# Versement de dividendes : **PROCESSUS et obligations** fiscales

Par Christophe Bonvin

Expert diplômé en finance et controlling  
Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



L'attribution d'une part minimale de bénéfice aux réserves de la société découle de la politique d'autofinancement de l'entreprise imposée par le CO. A noter que les statuts de la société peuvent prévoir la constitution d'une réserve légale supérieure au minimum du CO ou prévoir la constitution d'autres réserves.

Au niveau purement comptable, il y a lieu de préciser que les écritures de répartition du résultat de l'année N se passent toujours après la clôture des comptes et donc après l'assemblée générale des actionnaires (N+1).

## Processus de distribution des dividendes

Le dividende représente la rémunération du capital-actions de la société anonyme. Il est exprimé en pourcentage du capital-actions libéré. Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires ont été opérées conformément à la loi et aux statuts. Il n'existe aucune obligation légale de verser la totalité ou seulement une partie du bénéfice. La société peut conserver le bénéfice pour l'investir par exemple dans de nouvelles installations ou dans un immeuble.

En Suisse, le versement de dividendes est soumis à l'impôt anticipé. La société doit donc retenir le montant de l'impôt anticipé de 35 % lors du paiement du dividende à l'actionnaire et le reverser dans les 30 jours après la décision de l'assemblée générale à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Par conséquent, l'actionnaire ne recevra sur son compte bancaire que le dividende net représentant le 65 % du montant total dont il a droit. L'impôt anticipé pourra toutefois être récupéré pour autant que les démarches prévues par la loi soient strictement respectées (voir chapitre suivant).

Précisons encore que pour l'actionnaire, le dividende reçu constitue un revenu imposable. Si l'actionnaire est une personne physique, il est à déclarer en tant que revenu dans sa déclaration fiscale personnelle. Si ce dernier est une personne morale, le dividende devra être comptabilisé comme revenu dans le compte de résultat. A noter que si l'actionnaire détient une participation qualifiée (soit plus de 10 % des actions), l'imposition du dividende est allégée grâce à une imposition partielle de ce revenu.

**Avec cette réserve obligatoire de fonds propres, la société est renforcée et elle pourra plus facilement faire face à d'éventuelles pertes dans le futur.**

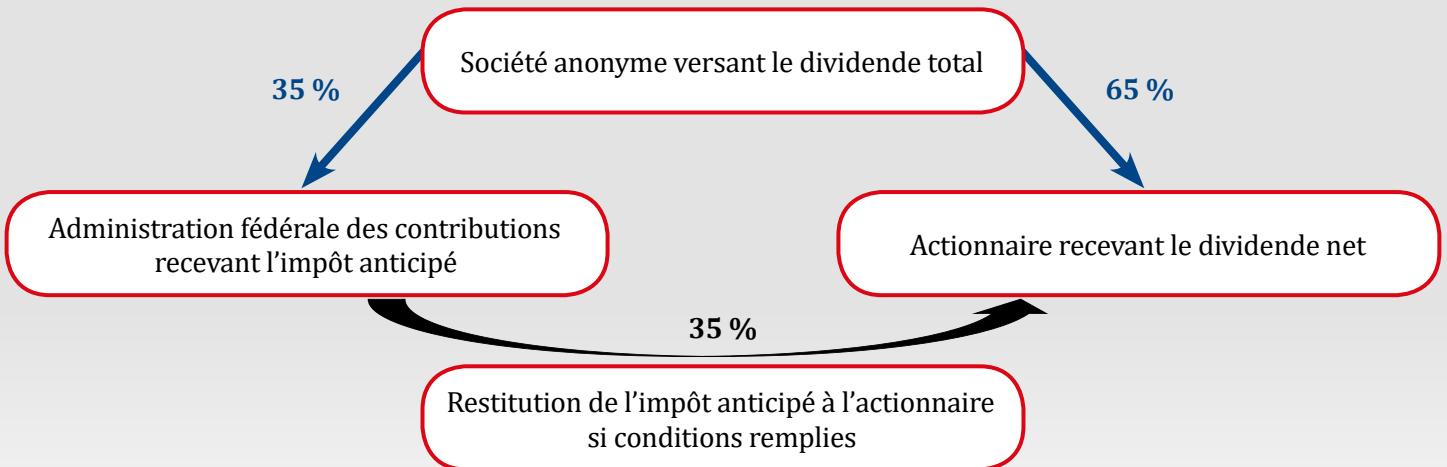
fectuées correctement, tant pour la société qui distribue les dividendes que pour les actionnaires qui reçoivent ces parts de bénéfices. Le présent article a pour but d'expliquer dans les grandes lignes les règles de la distribution de dividendes d'une SA et ses conséquences pour toutes les parties concernées. A noter que ces principes s'appliquent par analogie à la société à responsabilité limitée (Sàrl).

## Règles de répartition du bénéfice dans la SA

Une proposition de répartition du résultat doit être présentée chaque année par le Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires, qui doit ensuite l'approuver.

Avant que la société ne puisse verser des dividendes à ses actionnaires, elle doit auparavant attribuer les montants suivants à la réserve légale issue du bénéfice, selon l'article 671 du CO :

- 5 % du bénéfice annuel jusqu'à ce que cette réserve atteigne 20 % du capital-actions libéré;
- 10 % des dividendes excédant un dividende de base de 5 % et 10 % des fonds distribués à l'extérieur de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne 50 % du capital-actions libéré.



### Processus de récupération de l'impôt anticipé

L'impôt anticipé est un impôt perçu à la source par la Confédération sur divers rendements de capitaux mobiliers, notamment les dividendes de sociétés. Il constitue avant tout un moyen destiné à lutter contre la fraude fiscale en incitant le contribuable à déclarer aux impôts directs ses revenus grevés de l'impôt anticipé et la fortune d'où proviennent ces revenus. Cet impôt anticipé de 35 % ne constitue pas une charge fiscale définitive pour le contribuable domicilié en Suisse; en effet, ce dernier est remboursable sous certaines conditions.

Le remboursement est accordé:

- aux personnes physiques domiciliées en Suisse, à condition qu'elles déclarent régulièrement, pour les impôts cantonaux et communaux, les revenus et rendements grevés de l'impôt anticipé ainsi que les capitaux qui les ont produits; le remboursement est effectué par les cantons en déduction du montant de l'impôt cantonal;
- aux personnes morales qui ont leur siège en Suisse, à condition qu'elles comptabilisent régulièrement dans leur compte de résultat comme rendement les revenus grevés de l'impôt anticipé; le remboursement est effectué par la Confédération par l'intermédiaire de l'AFC.

Le bénéficiaire doit présenter une demande de remboursement de l'impôt anticipé dans les 3 ans après l'expiration de l'année civile au cours de laquelle la prestation imposable est échue. Si les conditions susmentionnées ne sont pas remplies, le droit au remboursement est perdu. En outre, le remboursement est inadmissible dans tous les cas où il pourrait permettre d'échapper à un impôt.

A noter que les contribuables qui n'exercent pas leur droit au remboursement ou qui sont déchus de ce droit pour cause de non-respect des obligations susmentionnées ne sont pas pour autant dispensés de payer les impôts directs qui sont dus sur leur revenu et leur fortune concernés. Concernant les contribuables domiciliés à l'étranger, l'impôt anticipé est en principe perdu et constitue une charge

définitive. Cependant, toutes les personnes dont l'Etat de résidence étranger a conclu une convention de double imposition avec la Suisse ont droit, selon ce que prévoit la convention, au remboursement total ou partiel de l'impôt anticipé retenu, à condition de pouvoir prouver que les conditions posées par la convention sont remplies.

### Conclusion

Lorsqu'une société anonyme souhaite distribuer des dividendes à ses actionnaires, elle doit prendre en compte l'article 671 du CO qui lui impose d'alimenter en priorité une partie du bénéfice annuel dans ses propres réserves au bilan. Le législateur a ainsi souhaité éviter que toute la richesse générée par l'entreprise ne soit redistribuée aux actionnaires. Avec cette réserve obligatoire de fonds propres, la société est renforcée et elle pourra plus facilement faire face à d'éventuelles pertes dans le futur. Dans un contexte de versement de dividendes, l'aspect fiscal ne doit absolument pas être négligé. Pour la société payant le dividende, l'impôt anticipé de 35 % doit être réglé à l'AFC dans les 30 jours suivant la décision de l'assemblée générale des actionnaires, sous peine de payer un intérêt moratoire de 5 %. Pour l'actionnaire recevant le dividende, ce revenu doit être déclaré dans sa déclaration d'impôts privée (personnes physiques) ou comptabilisé dans le compte de résultat (personnes morales), sous peine de perdre le droit au remboursement ultérieur de l'impôt anticipé, voire même de se voir infliger en supplément une procédure de soustraction fiscale pour non-déclaration de ce revenu.

Dans des cas extrêmes, entre la non-récupération de l'impôt anticipé, la fiscalisation du revenu de dividende et l'amende en soustraction fiscale, une négligence dans ce processus peut coûter à l'actionnaire presque la totalité du revenu de son dividende. ■

*Avez-vous des questions? Souhaitez-vous réagir à cet article? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante: cb@bonvin-fiduciaire.ch.*



**Moins de formalités**



Le guichet en ligne des entreprises  
**easygov.swiss**

**easygov**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

PRENDS TON  
**AVENIR  
EN MAIN!**



TECHNICIEN/NE DU BÂTIMENT  
150 PLACES D'APPRENTISSAGE  
POUR TOI EN VALAIS

TROUVE LA TIENNE SUR  
[TOPAPPRENTISSAGES.CH](http://TOPAPPRENTISSAGES.CH)

tec=bat

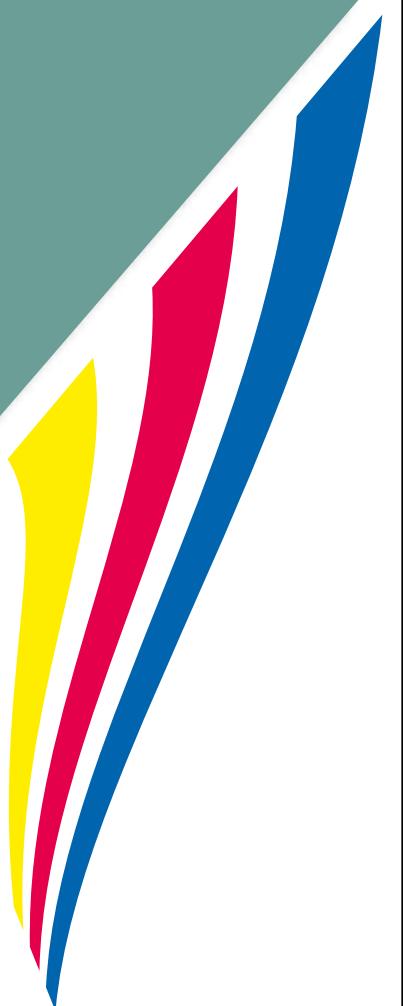
[www.tec-bat.ch](http://www.tec-bat.ch)

**tec=bat**

 suissetec



**ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE**



# Une **FUSION** à l'avantage de tous les assurés valaisans

Par Jean-Christophe Aeschlimann

Porte-parole

L'année 2018 a marqué une étape importante pour l'avenir de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance. C'est en effet l'an dernier que la décision a été prise de rejoindre le Groupe Mutuel Prévoyance par une fusion qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et va donner naissance à une nouvelle entité, GMP Groupe Mutuel Prévoyance.

**Chacune des deux institutions tirera profit de la fusion, ceci avant tout en faveur des employeurs et de leurs assurés.**

## GMP Groupe Mutuel Prévoyance ?

Ce ne sont pas moins de 2700 entreprises assurées et près de 2 milliards francs de fortune sous gestion. Le moment choisi pour cette fusion est particulièrement opportun, car tant la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance que le Groupe Mutuel Prévoyance témoignent d'une santé financière exceptionnelle, tout en haut des classements de la solidité des institutions de prévoyance en Suisse. En effet, le taux de couverture s'élève à 112,35 %, au 31 décembre 2018, pour la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, un taux qui servira de référence pour les deux fondations. Chacune des deux institutions tirera profit de la fusion, ceci avant tout en faveur des employeurs et de leurs assurés. Ce rapprochement amènera tous les avantages d'une taille plus importante, aussi bien par une meilleure répartition des risques qu'avec un poids renforcé pour la négociation avec les partenaires. Ceci permettra ainsi des gains de synergie, notamment au niveau des processus administratifs, désormais effectués pour une seule institution.

Au niveau de l'investissement des capitaux, l'introduction du segment «gestion alternative» dans l'allocation stratégique, focalisée sur les marchés privés d'actions et les marchés privés de la dette, a été finalisée en 2018. L'établissement d'un processus d'investissement solide a créé le cadre d'investissement avec ses différentes étapes, du sourcing jusqu'au monitoring des fonds de placement.

Cette implémentation s'étalera sur plusieurs années. Elle tient compte de plusieurs critères importants: diversification temporelle (pour éviter la totalité des investissements dans un seul moment du cycle économique); diversification des types d'investissements (venture capital, buy-out, later-stage); diversification des secteurs économiques (santé, technologie, industrie, etc.) et géographiques (afin d'éviter la dépendance à un seul secteur économique ou à une seule zone géographique). Ainsi diversifiées, les sources de rendement du portefeuille de la fondation vont encore renforcer sa solidité financière, comptant déjà parmi les mieux dotées du pays.

Les activités de placement de l'exercice 2018 ont pris place dans un environnement qui s'est tendu. L'évolution latérale des rendements obligataires, proches de zéro, de même que la baisse spectaculaire des actions au mois de décembre, auront eu pour effet de générer une performance de moins 3,1 %. Un résultat qui, s'il est négatif dans l'absolu, s'affiche plutôt favorablement en comparaison relative (indice des caisses de pension UBS: -3,45 %; Credit Suisse: -3,2 %; Swisscanto: -3,52%).

Grâce aux provisions accumulées dans ce but, le Groupe Mutuel Prévoyance est en mesure d'accorder pour 2018 à ses assurés un taux d'intérêt de 3 %, composé de 1 % correspondant au taux minimal LPP et de 2 % correspondant à une distribution d'excédent des années antérieures.

La confiance de nos clients est un bien inestimable et qui se mérite. Il va sans dire que nos équipes internes et nos conseillers à la clientèle sont en tout temps à votre écoute pour répondre à vos attentes, en toute confiance et proximité sur l'ensemble du Valais. ■



# Le congé non payé: l'employeur est-il tenu de l'accorder ?

## Quelles sont les **CONSÉQUENCES** juridiques pour l'employeur et l'employé ?

Par Laure de Courten  
Juriste au Bureau des métiers



### L'employeur est-il tenu d'accorder un congé non payé ?

Contrairement aux vacances, l'employeur n'a aucune obligation d'accorder un congé non payé, puisqu'aucune disposition relative au contrat de travail ne le prévoit. Dès lors, il est fortement recommandé aux parties de passer une convention écrite qui fixera les conséquences du congé non payé, en particulier ses implications au niveau des assurances sociales.

### Conséquences en droit du travail

#### Au niveau de l'ancienneté

Les principales obligations contractuelles qui sont le paiement du salaire et la prestation de travail sont certes suspendues, mais la relation contractuelle demeure en réalité. La durée du congé non payé sera donc prise en compte pour déterminer l'ancienneté du collaborateur. Il n'aura par conséquent aucune incidence sur la durée du délai de congé et la détermination du droit au salaire en cas d'incapacité de travail. En revanche, le 13<sup>e</sup> salaire est calculé en fonction du salaire versé, proportionnellement aux mois effectifs de travail. Les périodes de congé non payé ne donnent donc pas droit au versement du 13<sup>e</sup> salaire. En ce qui concerne la gratification, cette dernière étant versée à bien plaisir ou de manière conditionnelle, elle sera négociée avec l'employeur.

#### Droit aux vacances

Lorsque le congé non payé est d'une durée supérieure à un mois, il est considéré comme une absence pour des motifs qui relèvent de la responsabilité du travailleur. A ce titre, l'employeur peut réduire le droit aux vacances d'1/12<sup>e</sup> pour chaque mois complet d'absence.<sup>2</sup> Par exemple, pour un congé sabbatique de trois semaines, le droit aux vacances sera pris en compte normalement sur 12 mois, sans réduction possible. Pour un congé sabbatique de 6 semaines, le droit aux vacances sera pris en compte sur 11 mois et non 12.

#### Incapacité de travail pendant le congé non payé

Si l'employé tombe malade ou subit un accident pendant un congé non payé, il ne peut pas, contrairement aux vacances, récupérer tout ou partie des jours de maladie. Il n'aura en effet pas droit à la restitution du congé non payé ou à la prolongation de ce dernier. D'autre part, dans la mesure où le travailleur

**L**e monde du travail entre dans une phase de profonde mutation. Les générations Y et Z qui entrent sur le marché du travail sont guidées par le plaisir et l'envie. «Ils n'entrent pas dans une entreprise pour construire une carrière, mais pour participer à une expérience». Dans ce contexte, les employeurs précurseurs misent davantage sur la notion de performance globale que sur la rentabilité individuelle et la compétitivité, avec

**Il est fortement conseillé aux employeurs et aux employés d'établir une convention qui fixe au minimum la durée du congé non payé, ses dates, mais aussi les conséquences quant aux rapports de travail et quant aux assurances sociales.**

une nouvelle conception du travail: le bien être des salariés. Entre les envies de réaliser un projet personnel, de concrétiser un rêve, nombreux sont les travailleurs qui souhaitent mettre leur vie professionnelle entre parenthèses. Le congé non payé apparaît être un bon moyen pour garder ces travailleurs nouvelle génération.

### Les congés usuels vs le congé non payé

Les congés usuels sont en principe rémunérés et prévus contractuellement ou définis par les conventions collectives ou les contrats types propres à chaque branche professionnelle. En l'absence de convention, c'est en tenant compte des circonstances particulières du cas qu'il faut examiner ce qui est usuel dans l'entreprise ou dans la branche. Pour des congés de quelques jours qui n'entrent pas dans la catégorie des congés usuels, l'employé utilisera le plus souvent son solde de vacances ou d'heures supplémentaires.

Pour des absences plus longues et lorsque les parties souhaitent poursuivre les relations de travail, il est possible de convenir de ne pas payer l'absence. Le congé non payé se définit donc comme «une suspension, convenue entre les parties, des obligations contractuelles principales et réciproques pour une période déterminée, à savoir d'une part la prestation de travail et d'autre part, le paiement du salaire. Il ne rompt pas en revanche les rapports de travail».<sup>1</sup>

<sup>1</sup> TF 4A\_406/2010

<sup>2</sup> Art. 329b alinéa 1 CO

n'a plus droit au versement de son salaire durant son congé, il ne percevra aucune rémunération si une période d'incapacité de travail intervient, s'il n'est pas assuré contre la perte de gain à titre personnel.

#### Résiliation pendant le congé non payé

Le congé non payé ne donne droit à aucune protection contre la résiliation en temps inopportun du contrat par l'employeur. Il est possible de donner le congé pendant un congé non payé de l'employé. Toutefois, selon la jurisprudence cantonale<sup>3</sup>, le délai de congé ne commence à courir que lors de la reprise d'activité.

#### Conséquences sur les couvertures d'assurances

S'agissant des assurances sociales, il est important de garder à l'esprit que l'absence de rémunération de l'employé pendant un congé non payé peut avoir comme conséquence que la couverture d'assurance cesse.

#### Perte de gain

Ainsi en matière d'assurance perte de gain, si les rapports de travail sont interrompus pendant plus de 30 jours, l'employé perd son droit aux indemnités journalières en cas de maladie. Il en va de même s'agissant de l'assurance-accidents pour les accidents non professionnels. A partir du 31<sup>e</sup> jour de congé non payé, l'employé n'est plus couvert<sup>4</sup>. L'employeur doit alors rendre l'employé attentif au fait qu'il a la possibilité de prolonger son assurance accident contre les risques non professionnels durant 180 jours au plus par convention avec l'assureur ou de réactiver le risque accident auprès de son assurance-maladie.<sup>5</sup>

#### Assurance vieillesse et survivants (AVS)

Si le collaborateur garde son domicile en Suisse, il reste obligatoirement assuré.<sup>6</sup> Les cotisations ne seront toutefois prélevées que sur le montant du salaire effectivement versé au travailleur.

Comme il ne perçoit aucune rémunération durant le congé, il ne devra pas verser de cotisations. Toutefois, lorsque les cotisations annuelles totales (employeur et travailleur) n'atteignent pas la moitié de la cotisation due selon la LAVS,<sup>7</sup> l'employé sera amené à verser des cotisations en qualité de personne sans activité lucrative<sup>8</sup>.

#### LPP

En fonction de sa durée, le congé non payé peut faire diminuer le salaire assuré LPP ou supprimer l'assurance obligatoire pour l'année en question. Le travailleur peut toutefois s'affilier à ses frais à titre facultatif<sup>9</sup>.

#### Assurance chômage

L'employé doit avoir cotisé durant 12 mois au moins au cours des deux années précédant la demande. Par conséquent, si le congé non payé dure plus d'une année, le travailleur devra cotiser durant une année au moins dès sa reprise d'activité pour pouvoir prétendre au versement des indemnités de chômage.

#### Allocations familiales

Le droit aux allocations familiales est lié au droit au salaire<sup>10</sup>. Dans la mesure où ce dernier est suspendu, le collaborateur n'y aura en principe pas droit durant le congé.

#### Conclusion

Lorsqu'on calcule le coût d'une démission d'un employé et son remplacement, surtout lorsque le niveau de connaissance requis pour le poste est élevé, il paraît sage de poursuivre les relations de travail et de trouver des solutions qui tiennent compte de l'évolution des mœurs des travailleurs. Mais, au vu des conséquences juridiques, il est fortement conseillé aux employeurs et aux employés d'établir une convention qui fixe au minimum la durée du congé non payé, ses dates, mais aussi les conséquences quant aux rapports de travail et quant aux assurances sociales. ■

<sup>3</sup> JAR 1987 p. 246

<sup>4</sup> Art. 3 LAA

<sup>5</sup> Art. 3 al. 3 LAA

<sup>6</sup> Art. 1a LAVS

<sup>7</sup> Art. 28bis RAVS

<sup>8</sup> Art. 10 LAVS

<sup>9</sup> Art. 47 LPP

<sup>10</sup> Art. 13 LAFam



# AGENDA

**AVRIL 2019**

26 Assemblée générale AVMPP

**MAI 2019**

2-5 Le Comptoir - 180°  
 6-10 Session du Grand Conseil  
 19 Votations fédérales

**JUIN 2019**

6-9 Salon Passion-Nature  
 11-14 Session du Grand Conseil  
 24-25 Journées romandes de l'USAM  
 25 Conseil de l'UVAM (Champéry)

**AOÛT 2019**

**29 REV'19**  
**Rentrée de l'Economie valaisanne**

**SEPTEMBRE 2019**

8 Physiovalais: Rallye 100<sup>e</sup> Physioswiss  
 18 Conseil de l'UVAM (Berne)  
 10-13 Session du Grand Conseil  
 26 Journée valaisanne de la physiothérapie

**OCTOBRE 2019**

20 Elections fédérales

**NOVEMBRE 2019**

7 Assemblée générale AVEC  
 12-15 Session du Grand Conseil

**DÉCEMBRE 2019**

5 Conseil de l'UVAM  
 10-13 Session du Grand Conseil

**IMPRESSUM**

**Editeur:** UVAM - Union valaisanne des arts et métiers  
 Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

**Périodicité:** trimestrielle.

**Abonnement:** Fr. 25.– par année.

**Secrétariat général**

Marcel Delasoie - Secrétaire général  
 T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84  
 marcel.delasoie@uvam-vs.ch

**Édition - Administration**

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe  
 T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84  
 romy\_hintz@uvam-vs.ch

**Conception - Rédaction - Publicité**

Xavier Saillen - UVAM Tribune  
 T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84  
 tribune@uvam-vs.ch

[www.uvam-vs.ch](http://www.uvam-vs.ch)

© Copyright UVAM - La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Photo couverture: © bwarch\_diogomarques

verbierfestival

18 juillet - 3 août 2019

NEVA FOUNDATION TIMTCHEKHO

LES AMIS DU VERBIER FESTIVAL

Julius Bär

# Les clients net+, friands de TÉLÉPHONIE professionnelle

Par Otto Kristian

Attaché de presse

**I**l y a moins de deux ans, net+ lançait sa téléphonie professionnelle basée sur l'Internet. A l'image de SEIC-Télédis dans le Bas-Valais, le succès de cette nouvelle prestation ne s'est pas fait attendre. Décryptage de cet essor commercial à effet domino.

Depuis sa création, net+ s'est illustrée par la fiabilité et la performance de son réseau Internet décrochant le titre de numéro 1 en Suisse selon une enquête du Bilanz Telekom Rating en 2017. Alors, quand l'opérateur historique a sonné le glas de l'analogique au profit de la téléphonie IP utilisant l'Internet comme technologie de base, nombreux étaient les clients qui ont tout de suite pensé à net+.

## Se doter d'un central virtuel et non plus physique était une solution judicieuse et économique.

«Cela fait des années que nous avions anticipé la migration de la téléphonie vers l'Internet», précise Ludovic Biselx, conseiller à la clientèle chez SEIC-Télédis, un des douze réseaux membres net+. Un cas illustre la situation vécue par une clientèle confrontée à ce changement. Philippe Vuadens, directeur d'un bureau de géomètres à Monthey témoigne «Notre entreprise a créé dès 2006 le Géoserveur: une importante banque de données sur le territoire comprenant les données cadastrales, les informations sur le plan de zones, les orthophotos de la région, les cadastres souterrains et toutes sortes d'indications géographiques. Cette banque de données est à la complète disposition des administrations publiques qui sou-



*Le bureau de géomètres Vuadens, heureux de pouvoir compter, après avoir goûté aux performances de l'Internet de SEIC-Télédis, sur les prestations de la téléphonie professionnelle de net+.*

**b business! net+**  
0848 530 540 | business.netplus.ch

haitent s'informer sur les spécificités de leur territoire respectif. Pour être performant, ce système d'information devait dès le départ s'appuyer sur un réseau informatique fiable, puissant et à haut débit. Cette offre, nous l'avons trouvée auprès de SEIC-Télédis.»

## Fiabilité du réseau

«Nous n'avons jamais eu de souci avec notre installation Internet alors quand nous avons reçu le courrier de l'opérateur historique nous annonçant la migration vers une téléphonie IP, nous avons jugé plus opportun de faire confiance à SEIC-Télédis, distributeur local des produits net+. Les conseillers étaient sur place. Et comme la proposition de la concurrence nécessitait selon nous des explications, nous nous sommes tournés vers eux pour les obtenir.» explique tout naturellement le géomètre qui poursuit «Comme notre central téléphonique était en fin de vie, nous nous sommes renseignés sur les technologies actuelles et avons vite été convaincus que de se doter d'un central virtuel et non plus physique était une solution judicieuse et économique.»

## Central téléphonique virtuel, simple et économique

Dans ce contexte, SEIC-Télédis a proposé au bureau de géomètre Vuadens d'opter pour la solution IP Centrex. «Après quelques mois de migration, nous pensons que nous avons opté pour la bonne configuration, celle-ci étant à la fois performante et économique.» ajoute M. Vuadens tout en concluant: «L'interface est très simple, les configurations sont souples, le système de messageries, le nombre de sonneries, les déviations d'appels, le bouclier anti spams, tout y est.»

A noter que l'IP Centrex se présente comme une solution particulièrement adaptée pour les entreprises multisites qui n'ont besoin que de connexions Internet pour que leur téléphonie fonctionne, idéale aussi pour le télétravail.

La gamme de téléphonie Business de net+ se compose de deux autres produits: SOHO pour les structures de moins de 6 personnes et SIP Trunk pour les moyennes et grandes entreprises souhaitant conserver un central téléphonique physique.

Avec net+, le monde des entreprises se dote d'une téléphonie performante, souple et mobile. ■



# Le voyage ASCENSATIONNEL

FACE AU MONT-BLANC

OUVERT DU 18 MAI AU 20 OCTOBRE 2019

SAISON  
2019  
5

Au cœur de l'Espace Mont-Blanc, à égale distance de Chamonix (F) et de Martigny (CH), VerticAlp Emosson vous promet une expérience spectaculaire. Trois installations sur rails, uniques en leur genre, vous emmènent jusqu'au site naturel remarquable d'Emosson, à 1965 m d'altitude, face au panorama grandiose du mythique Mont-Blanc.

